



# **RAPPORT ANNUEL 2024**

**PRIX ET QUALITE**

**DU SERVICE PUBLIC**

**D'ELIMINATION DES DECHETS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025



## La compétence déchets

La CC Forez-Est a pour compétence la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

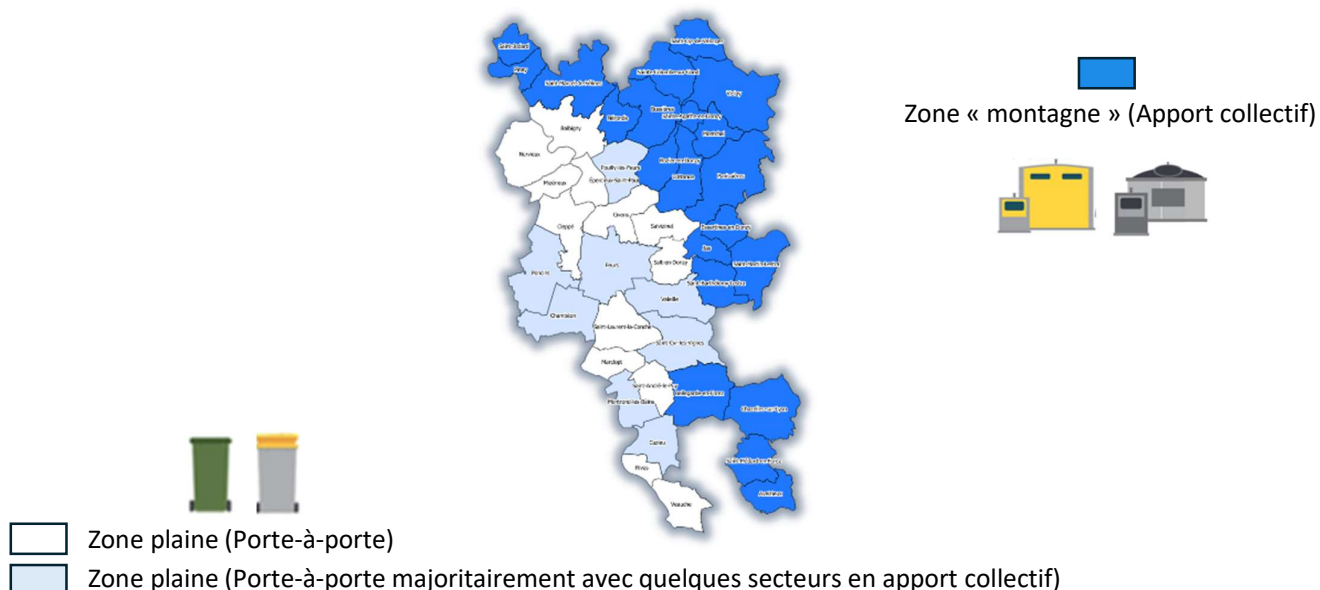
En 2024, les habitants ont produit **37 604 tonnes de déchets ménagers et assimilés**.

Soit **585 kg/hab**. La CC Forez-Est valorise près de **64%** du gisement total des déchets ménagers et assimilés collectés.

### ➤ La collecte

Un schéma directeur de collecte a été validé par les élus communautaires. A fin 2026, les communes situées en zone « montagneuse » seront desservies exclusivement en apport collectif pour tous les flux de déchets. Progressivement, sur ces communes, toutes les poubelles individuelles (ou de regroupement) sont retirées au profit de conteneurs d'apport collectif. Les communes situées en zone de « plaine » seront desservies majoritairement en porte-à-porte pour les ordures ménagères résiduelles et les matières recyclables (emballages et papiers en mélange). L'évolution du schéma de collecte est consultable sur le SIG déchets ([www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr)).

### Schéma de ramassage attendu à fin 2026



### ➤ Le traitement

Les **déchets recyclables** collectés sont expédiés vers des filières de recyclage ou de valorisation agréées. Les **déchets non valorisables** sont évacués dans une **Installation de stockage de déchets Non Dangereux (ISDND)**.

Les usagers concernés par le service de collecte et traitement des déchets mis en place par la CC de Forez-Est sont les producteurs de déchets ménagers et assimilés.

Pour la compétence de gestion et valorisation des déchets, la CC Forez-Est possède 3 règlements spécifiques :

- Le règlement de facturation (REOM)
- Le règlement des déchèteries
- Le règlement de collecte

# Indicateurs techniques

## Ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les OMR sont les déchets produits au quotidien par les ménages et collectés en mélange (poubelle ordinaire). Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Fin 2024, **73% des habitants sont desservis en porte-à-porte (46 913 habitants)**.  
Et **27% le sont en points d'apport collectif (17 351 habitants)**.

### Précollecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

#### ➤ Précollecte en porte à porte

Les OMR sont collectées dans des bacs roulants normalisés d'une capacité de 80 à 770 litres. La CC Forez-Est assure la dotation et le renouvellement de ces bacs. Ils sont numérotés et/ou pucés. Chaque type de bacs dispose d'un coloris dédié. Les OMR sont entreposées dans des bacs verts à couvercles verts, qui remplacent progressivement tous les coloris des bacs encore présents sur certaines communes du territoire. La CC Forez-Est gère en régie son parc de bacs roulants. Ce qui implique une mise à disposition des bacs auprès des usagers du service public. La collectivité assure la dotation en bacs neufs ou reconditionnés et le renouvellement du parc par la fourniture des pièces ou l'échange du bac. La dotation en bacs des maisons individuelles et des habitats collectifs est définie par la CC Forez-Est de la façon suivante :

Composition foyer	OMR
1-2 personnes	80L
3-4 personnes	140L
5 personnes et plus	240L
Habitat collectif (poubelles collectives)	360L-770L

Au 31 décembre 2024, la CC Forez-Est dispose d'un parc de **21 458 bacs OMR** en place sur son territoire.

En 2024, **1 701 bacs ont été distribués**.

**1 557 bacs ont été restitués**.



Bacs OMR	Distribués	Restitués
80 L	972	174
140 L	453	381
240 L	119	711
360 L	98	183
770 L	59	108
<b>TOTAL</b>	<b>1701</b>	<b>1557</b>

#### ➤ Précollecte en apport collectif

**164 conteneurs d'apport collectif** destinés à la collecte des OMR sont implantés sur le territoire de la CC Forez-Est. Selon les emplacements, il s'agit de conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés.

Territoire	Nombre de conteneurs OMR			Total
	Semi-enterrés	Enterrés	Aériens	
<b>TOTAL</b>	116	43	5	<b>164</b>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

## Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

### ➤ Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte (PAP)

La collecte en PAP est effectuée par la société VEOLIA PROPLETE et son sous-traitant BM Environnement. La collecte en PAP est un mode d'organisation dans lequel un bac roulant est affecté à un usager ou un groupe d'usagers identifiés et dont le point d'enlèvement des déchets est situé en bordure de voie publique au plus proche du circuit de collecte dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service de collecte.

Les fréquences varient de C0,5 (tous les 15 jours) à C1 (une collecte par semaine) et C2 (2 collectes hebdomadaires) en fonction des communes et des secteurs pour certaines communes. Elles sont adaptées en fonction de la typologie d'habitat et de la densité urbaine. Les horaires de collecte en porte-à-porte sont variables suivant les secteurs géographiques : entre 2h et 18h (collecte matinale et en journée).

**8 726 tonnes d'OMR ont été collectées en porte-à-porte en 2024.**



Collecte OMR en porte-à-porte		
Quantités (en tonnes)	2023	10 015
	2024	8 726
Evolution %		-13%

### ➤ Collecte des ordures ménagères résiduelles en apport collectif (AC)

La collecte en AC est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un contenant de grand volume est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Ces points peuvent être enterrés ou semi-enterrés. Les habitants desservis par ce type d'équipements sont dotés d'un badge d'accès aux conteneurs qui leur permet de déverrouiller le tambour et de déposer les OMR en sacs d'un volume maximal de 50 litres.

La collecte en AC est effectuée par la société SUEZ sur les communes concernées.

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une contrainte de maintien en toutes circonstances d'une capacité d'accueil suffisante des conteneurs.

**1 336 tonnes d'OMR ont été collectées en apport collectif en 2024.**



Collecte OMR en apport collectif		
Quantités (en tonnes)	2023	820
	2024	1 336
Evolution %		+63%

### ➤ Bilan tonnage global ordures ménagères résiduelles (PAP + AC)

**Au total, 10 062 tonnes d'OMR ont été collectées en 2024.**

	2023			2024			Evolution (%)	Ratio kg/hab/an
	Tonnage PAP	Tonnage AC	PAP + AC	Tonnage PAP	Tonnage AC	PAP + AC		
<b>TOTAL</b>	10 015	820	<b>10 835</b>	8 726	1 336	<b>10 062</b>	-7%	157

## Transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr)

**87% des OMR** collectées transitent via 2 quais de transfert situés à proximité immédiate du territoire :

- Quai de transfert de Montbrison, situé au sud-ouest du territoire de la CC Forez-Est et exploité par VEOLIA PROPLETE
- Quai de transfert de Sainte Agathe-la-Bouteresse, situé au nord-ouest du territoire de la CC Forez-Est et exploité par le groupe BM Environnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

Les **13%** restant sont acheminés directement sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roche la Molière pour enfouissement avec production de biogaz.

	TONNAGES TRANSFERES		VIDAGES DIRECTS A L'EXUTOIRE	Tonnage total
	Quai transfert Montbrison (ONYX ARA)	Quai transfert Sainte Agathe la Bouteresse (BM Environnement)	ISDND Roche la Molière (SUEZ RV Centre Est)	
<b>TOTAL</b>	4 740 T	3 980 T	1 342 T	<b>10 062</b>
	47%	40%	13%	

## Traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr)

La CC Forez-Est procède à l'élimination des déchets ultimes de son territoire par enfouissement avec valorisation de biogaz sur l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de Roche la Molière. Cette installation est exploitée par la société SUEZ.

**10 062 tonnes d'OMr** collectées en 2024 **ont été traitées sur le site de SUEZ Borde**  
**Matin à Roche-la-Molière** (-7% par rapport à 2023).

## Biodéchets

Sur le territoire de la CC Forez-Est, le tri à la source généralisé s'articule autour de plusieurs solutions complémentaires, par le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets (développement du compostage individuel et partagé) et de la collecte séparée des déchets alimentaires. La CC Forez-Est a mis en place une collecte séparée à travers le déploiement d'abris-bacs et de bacs dans les centres-bourgs des 6 centralités (habitat dense et collectif). La CC Forez-Est a lancé un marché expérimental qui a pris effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024 pour :

- La collecte des biodéchets
- La prestation de lavage des bacs et des abris bacs
- Le traitement des biodéchets



### Précollecte des biodéchets

Chaque habitant concerné par la collecte est équipé d'un kit de démarrage composé d'un bioseau (ajouré ou non ajouré de 7L ou 10L), d'une dizaine de sacs (type kraft) et d'un guide spécifique qui résume les modalités de fonctionnement et les consignes de tri. Dans les centres-bourgs des 6 communes, **62 points d'apport collectif** sont implantés. Chaque point est composé d'un abri-bac en métal avec un système de trappe et pédale d'ouverture, sans contrôle d'accès. A l'intérieur de chaque abri-bac, un bac 240L de type « 3 roues » pour faciliter la manutention du collecteur.

Les petits producteurs professionnels qui bénéficient de la collecte sont desservis en porte-à-porte. La CC Forez-Est met à disposition des bacs individuels (80L, 140L ou 240L). Un professionnel est doté d'un seul bac, et d'un volume maximal de 240L. Les consignes de tri seront identiques à celles des ménages. **111 professionnels** (écoles, maisons de retraites, professionnels du métier de bouche) ont bénéficié d'une collecte en porte-à-porte pour les déchets alimentaires.

### Collecte des biodéchets

La prestation de collecte est effectuée par BM Environnement. La collecte concerne les ménages (logements individuels et collectifs) et quelques professionnels dont la production de biodéchets est inférieure à 5 tonnes/an.

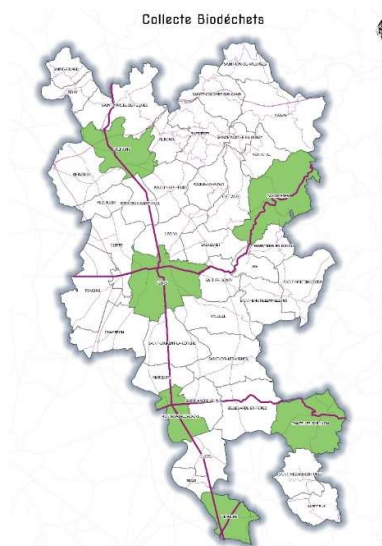
La collecte est effective pour les usagers des centres-bourgs de 6 centralités selon un zonage (périmètre géographique) bien défini par la CC Forez-Est. Les communes concernées sont : Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, Panisnières et Veauche.

La collecte des bacs / abri-bacs se fait avec des fréquences de collecte variables en fonction de la saisonnalité. Les fréquences de collecte minimum sont présentées ci-après :

- 1 fois par semaine toute l'année pour les bacs individuels
- 1 fois par semaine du 1er octobre au 30 avril pour les abri-bacs
- 2 fois par semaine du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre pour les abri-bacs

Une prestation de lavage des bacs est couplée à chaque collecte. Les abris bacs sont lavés une fois par mois.

En 2024, la CC Forez-Est a collecté **376 tonnes de biodéchets**.



		Total 2024	Répartition
Quantités (en tonnes)	Ménages	233	62%
	Professionnels	143	38%
<b>Total</b>		<b>376 tonnes</b>	<b>100%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

## Tri, transfert des biodéchets

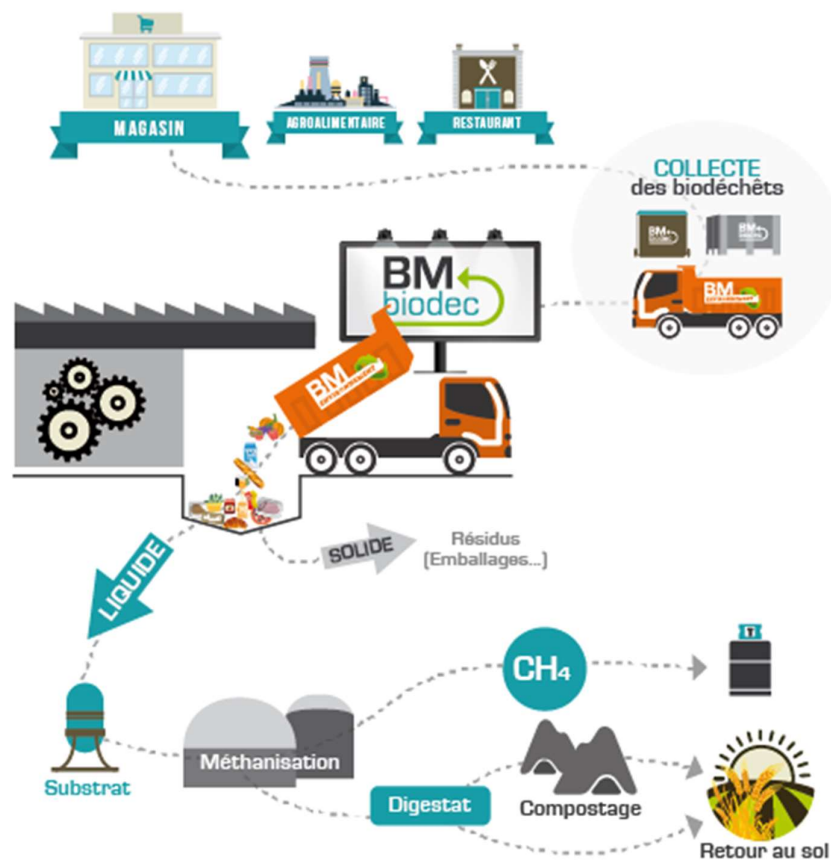
La société BM Environnement assure la prestation de tri et transfert des biodéchets. A l'issue des collectes, les biodéchets sont prétraités sur le site de Sainte-Agathe-la-Bouteresse où ils sont triés mécaniquement et transformés en substrat alimentaire. Ils sont ensuite pompés par des citernes de 30 tonnes et orientés vers la méthanisation.

## Traitement des biodéchets

Les biodéchets collectés sur le territoire de la CC Forez-Est sont transportés pour être traités sur des unités de méthanisation locale (St-Cyr-les-Vignes, Montbrison, Verrières-en-Forez et Roanne).

Les refus de tri du process (principalement les emballages ou erreur de tri contenu dans le flux) sont emmenés sur une filière de valorisation énergétique à Bourgoin-Jallieu. Le tonnage exact fait l'objet de caractérisations précises en début de service.

		TOTAL 2024	Répartition
Quantités traitées (en T)	Biodéchets	355	94%
	Refus	21	6%
		<b>376 tonnes</b>	<b>100%</b>



## Les recyclables secs (emballages/papiers)

Les emballages recyclables et papiers sont des déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation matière. Ce sont :

- Les flacons et bouteilles en plastique ;
- Les cartonnettes, briques alimentaires ;
- Les emballages métalliques (canettes, barquettes en aluminium, boîtes de conserve...);
- Tous les papiers.

Les emballages ménagers recyclables et papiers sont collectés en mélange (multi flux).


**60% des habitants sont desservis en porte-à-porte.**

**40% sont desservis en apport collectif.**

### Précollecte des recyclables secs

#### ➤ Précollecte en porte-à-porte

Les recyclables sont collectés dans des bacs roulants normalisés d'une capacité de 140 à 770 litres. La CC Forez-Est assure la dotation et le renouvellement de ces bacs. Chaque usager doit pouvoir identifier son bac au travers d'un numéro spécifique indiqué sur la cuve. Les déchets ménagers recyclables secs sont entreposés dans des bacs gris à couvercles jaune. La CC Forez-Est gère en régie son parc de bacs roulants. La dotation en bacs des maisons individuelles et des habitats collectifs est définie par la CC Forez-Est de la façon suivante :



Composition foyer	Emballages et Papiers
1-2 personnes	140L
2-3 personnes	240L
3 personnes et plus	360L
Habitat collectif (poubelles collectives)	360L-770L (operculés)

Au 31 décembre 2024, la CC Forez-Est dispose d'un parc de **16 903 bacs** pour la collecte sélective des recyclables.

En 2024, **3064 bacs ont été distribués.**

**694 bacs ont été retirés.**

BACS CS	BACS DISTRIBUES SUR 2024	BACS RESTITUES SUR 2024
140 L	1618	222
240 L	956	288
340 L	451	148
770 L	39	36
<b>TOTAL</b>	<b>3064</b>	<b>694</b>

#### ➤ Précollecte en apport collectif

**245 conteneurs d'apport collectif** destinés à la collecte des recyclables sont implantés sur le territoire de la CC Forez-Est. Depuis 2021, la collectivité procède au déploiement de la collecte sélective en apport collectif. Ainsi, des communes jusqu'alors collectées en porte à porte sont dotées de conteneurs d'apport collectif semi-enterrés ou enterrés en remplacement des bacs individuels.

Nombre de conteneurs			
Aériens	Semi-enterrés	Enterrés	Total
69	121	55	<b>245</b>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

## Collecte sélective des recyclables secs

### ➤ Collecte sélective en porte-à-porte (PAP)


La collecte en PAP est un mode d'organisation dans lequel un bac roulant est affecté à un usager ou un groupe d'usagers identifiés et dont le point d'enlèvement des déchets est situé en bordure de voie publique au plus proche du circuit de collecte dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service de collecte.

La collecte sélective des recyclables est assurée en PAP sur plusieurs communes ou secteurs du territoire. La collecte est effectuée par la société VEOLIA PROPLETE.

La collecte sélective en PAP s'effectue tous les 15 jours (C0,5).

Les horaires de collecte en PAP sont variables suivant les secteurs géographiques : entre 2h et 18h (collecte matinale et en journée).

**2 278 tonnes de recyclables ont été collectées en porte-à-porte en 2024.**



Collecte sélective en porte-à-porte		
Quantités (en tonnes)	2023	2 252
	<b>2024</b>	<b>2 278</b>
Evolution %		+ 1%


### ➤ Collecte sélective en apport collectif (AC)

La collecte en apport collectif est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un contenant de grand volume est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Ces points peuvent être enterrés, semi-enterrés ou aériens.

La collecte sélective des recyclables (emballages et papiers en mélange) est assurée en apport collectif sur plusieurs communes et secteurs du territoire. La collecte en apport collectif est effectuée par la société SUEZ.

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une contrainte de maintien en toutes circonstances d'une capacité d'accueil suffisante des conteneurs.

**1 459 tonnes de recyclables ont été collectées en apport collectif en 2024.**



Collecte sélective en apport collectif		
Quantités Collectées (en tonnes)	2023	1 190
	2024	1 459
Evolution %		+22,6%

### ➤ Bilan tonnage global collecte sélective (PAP + AC)

**3 737 tonnes de recyclables ont été collectées sur l'année 2024 (PAP + AC).**

Soit près de **9% de plus qu'en 2023.**

	2023			2024				Evolution (%)
	Tonnage PAP	Tonnage AC	PAP + AC	Tonnage PAP	Tonnage AC	PAP + AC	kg/an/hab	
<b>TOTAL</b>	2 252	1 190	<b>3 442</b>	2 278	1 459	<b>3 737</b>	58	+9%

## Transfert des recyclables secs

La quasi-totalité des tonnages de recyclables collectés sur le territoire de la CC Forez-Est transite via 2 quais de transfert situés à proximité immédiate du territoire :

- Quai de transfert de Montbrison, exploité par la société VEOLIA PROPLETE.
- Quai de transfert de Mably, exploité par la société SUEZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

Seuls quelques vidages sont effectués en direct au centre de tri de Firminy, selon un planning prédéfini, en vue des prélèvements pour les caractérisations des tonnes entrantes.

	Quai transfert Montbrison (VEOLIA PROPRETE)	Quai transfert Mably (SUEZ)	Vidages directs au centre de tri
Tonnages transférés	2 602 T	1 102 T	33 T
<b>Total collecté</b>	<b>3 737 T</b>		
	70%	29%	1%

## Tri des recyclables secs (hors verre)

L'extension des consignes de tri a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur le territoire de la CC Forez-Est. Elle s'est associée dans un projet commun avec d'autres organisations territoriales voisines (Saint Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération, CC du Pilat Rhodanien, le SICTOM du Velay Pilat et la CC des Monts du Lyonnais) dans la réhabilitation du centre de tri des recyclables basé à Firminy. Ce centre de tri est entré en service au cours du dernier trimestre 2023. Il est nommé TRIVALOIRE. L'exploitation est actuellement confiée à la société SUEZ RV Centre Est dans le cadre d'un contrat de concession. A la fin du contrat, le centre de tri revient au groupement des EPCI. En 2024, **4 211 tonnes de recyclables** en provenance de la CC Forez-Est ont été triées en centre de tri (intégrant les stocks restants à trier à la suite des travaux de 2023).

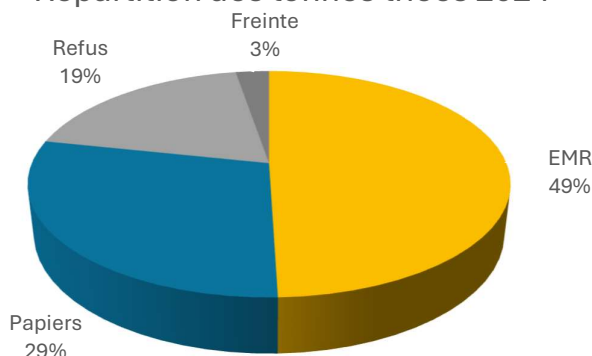
### ➤ Tonnages triés

En sortie de chaîne de tri, les flux de matériaux sont les suivants :

- **2 085 tonnes** d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR)
- **1 213 tonnes** de papiers
- **801 tonnes** de refus de tri (hors freinte)

Tonnes triées	2023	2024	Evolution %
EMR	1 313	2 085	59%
Papiers	1 129	1 213	7%
Refus de tri + freinte	528	913	73%
<b>TOTAL</b>	<b>2 970</b>	<b>4 211</b>	<b>42%</b>

### Répartition des tonnes triées 2024



### ➤ Tonnages expédiés chez les repreneurs

Dans le cadre de la signature du contrat CITEO Emballages, la CC Forez-Est a effectué un choix de reprise des matériaux en sortie de centre de tri avec l'option « filières » pour l'ensemble des matériaux : **acier, aluminium, plastiques, verre, carton (5.02), ELA (5.03) et cartons de déchèteries (1.05)**.

Avec le passage à l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les matériaux plastiques sont repris par deux repreneurs distincts : VALORPLAST et CITEO. Ainsi, la reprise des matériaux triés sur le territoire de la CC Forez-Est au cours de l'année 2024, s'est effectuée comme suit :

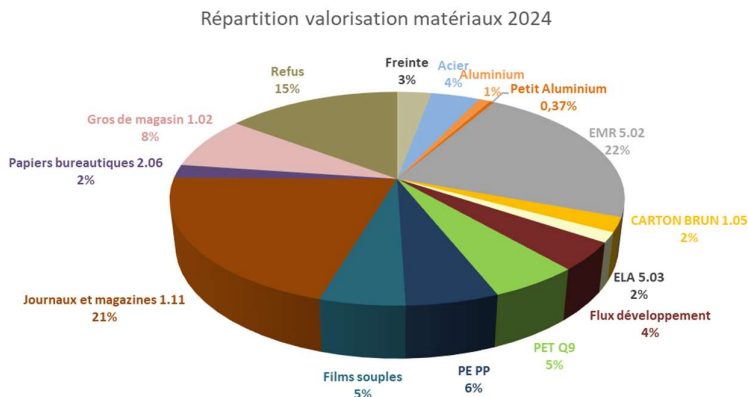
Du 01/01/2024 au 31/12/2024		
Matériaux	Reprise matière	Repreneurs
Acier	Option « Filières »	ARCELOR MITTAL
Aluminium		AFFIMET
Flaconnages plastique		VALORPLAST
Plastique Flux développement		CITEO DEVELOPPEMENT
Verre		VERALLIA
Carton (5.02)		SUEZ RV Centre Est Valorisation
Carton déchèteries (1.05)		
Briques alimentaires (ELA 5.03)		

**1 991 tonnes de matériaux d'emballages** expédiées vers les repreneurs.

**1 176 tonnes de papiers** expédiées vers les papetiers en vue d'un recyclage en papier journal.

**570 tonnes de refus de tri** évacuées en enfouissement à Roche-la-Molière (42).

**111 tonnes de freinte** (perte matière au centre de tri).

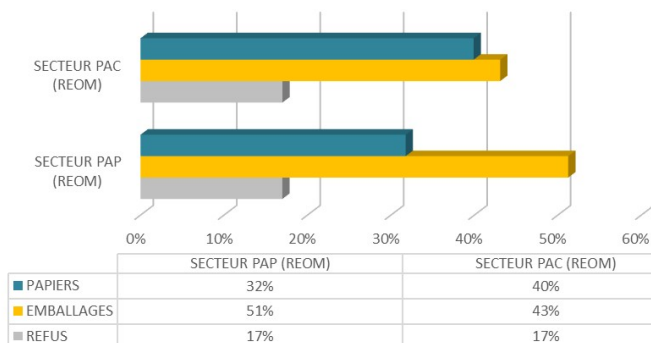


### Bilan des caractérisations 2024

**19 caractérisations** ont été faites sur le centre de tri de Firminy :

- 12 sur le secteur collecte en porte à porte
- 7 sur le secteur collecte en points d'apports collectifs

Répartition Emballages - Papiers - Refus + freinte 2024



# Verre

Les déchets recyclables en verre, collectés séparément, sont des déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation matière. Ce sont : les bouteilles, bocaux et pots en verre, débarrassés des bouchons et couvercles. Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

## Précollecte du verre

**229 conteneurs d'apport collectif** sont implantés sur le territoire en fin d'année 2024.

Nombre de conteneurs				Ratio hab/conteneur
Aériens	Semi-enterrés	Enterrés	TOTAL	
150	59	20	229	281



## Collecte du verre en points d'apport collectif

La collecte en apport collectif est un mode d'organisation de la collecte dans lequel un contenant de grand volume est mis librement ou non à la disposition des usagers ou d'un groupe d'usagers identifiés. Les conteneurs peuvent être enterrés, semi-enterrés ou aériens.

La collecte du verre est assurée par la société GUERIN sur l'ensemble du territoire de la CC Forez-Est.

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs.

**2 224 tonnes de verre** ont été collectées en 2024 soit **2,2% de moins qu'en 2023**.



Verre		
Quantités (en tonnes)	2023	2 274
	2024	2 224
Evolution %		-2%
Ratio (kg/hab/an)		35

## Tri, transfert du verre

Le verre est transporté sur le centre de tri et de transfert exploité par la société GUERIN à Andrézieux-Bouthéon.



Andrézieux-Bouthéon dans la Loire (42)

## Traitement du verre

Débarrassé des impuretés et transformé en calcin, le verre est ensuite évacué vers le repreneur Saint Gobain Emballages (VERALLIA) à Saint-Romain -le-Puy. Dans le cadre du contrat de reprise option « filières » signé par la CC Forez-Est avec VERALLIA, 2 224 tonnes de verre ont été envoyées chez ce repreneur pour recyclage au cours de l'année 2024.

## Cartons des professionnels

La CC Forez-Est organise une collecte de cartons en porte-à-porte pour les petits commerçants des centres-bourgs des 6 centralités selon un périmètre défini (Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, Panissières et Veauche). Il s'agit principalement de commerçants qui n'ont pas la possibilité de stocker facilement les cartons. Sont concernés par cette collecte les déchets d'emballages en carton en grands formats.

Aucun contenant n'est utilisé pour la collecte des cartons des petits producteurs non ménagers. Les cartons sont déposés en vrac sur des points de collecte (généralement devant le commerce), sur le domaine public. Ils doivent être pliés (aplatis) et exempts de toute autre matière (polystyrène...).

La CC Forez-Est a souhaité réserver la collecte à une structure d'insertion. Elle est assurée une fois par semaine par la ressourcerie des Monts du Lyonnais située à Saint-Symphorien-sur-Coise. La collecte est assurée à l'aide d'un fourgon 20m<sup>3</sup> et d'un équipage composé d'un chauffeur et d'un ripeur.

Communes	Tonnage (tonne)
Chazelles	70
Feurs	96
Balbigny	17
Panissières	10
Montrond	30
Veauche	40
<b>Total</b>	<b>263</b>

Cartons		
Quantités (en tonnes)	2023	241
	2024	263
Evolution %		+9%



**263 tonnes de cartons** ont été collectées sur les 6 communes en 2024.

### Transfert des cartons des professionnels

Les cartons collectés chez les professionnels sont évacués, selon leur provenance, sur 3 sites distincts :

- Dépôt de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais** à Saint-Symphorien-sur-Coise.  
 Une partie des cartons collectés sur les communes de Montrond les Bains, Chazelles sur Lyon et Veauche est transférée sur le site de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais à Saint Symphorien sur Coise. Les cartons sont mis en balles puis récupérés en semi-remorque par la Société SML Recyclage, basée à Saint Symphorien sur Coise, qui propose une filière de valorisation « directe » vers une papeterie.
- Déchèterie de Chazelles sur Lyon**  
 L'autre partie des cartons collectés sur les communes de Montrond les Bains, Chazelles sur Lyon et Veauche est vidée dans une benne « cartons » à la déchèterie de Chazelles sur Lyon. La benne « cartons » est ensuite évacuée par la Sté SERMACO sur son centre de transfert à La Ricamarie.
- Déchèterie de Feurs**  
 Les cartons collectés sur les communes de Feurs, Panissières et Balbigny sont évacués dans une benne « cartons » de la déchèterie de Feurs puis transférés par la Société SERMACO sur son centre de transfert à La Ricamarie pour y être mis en balles.

### Recyclage des cartons des professionnels

Depuis le mois d'octobre 2020, les cartons mis en balles au dépôt de la ressourcerie des Monts du Lyonnais sont récupérés par la société SML Recyclage située à Saint-Symphorien-sur-Coise. SML propose une filière de valorisation directe vers une papeterie.

Les cartons évacués via les déchèteries de la CC Forez-Est sont pris en charge par la société SERMACO. Ils sont ensuite évacués chez les repreneurs pour recyclage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

# Textiles

Les déchets textiles regroupent les vêtements, les chaussures, les articles de maroquinerie, les peluches, le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...). Le périmètre concerné par le service s'étend sur l'ensemble du territoire.

## Précollecte des textiles

La collecte des textiles est effectuée en apport collectif.

**64 points d'apport collectif** sont implantés sur le territoire de la CC Forez-Est.

Soit un ratio de **1004 habitants par conteneur**.

## Collecte des textiles

La CC Forez-Est a signé en 2021 une convention avec LE RELAIS, acteur de l'économie sociale et solidaire et opérateur du secteur de la collecte et la valorisation des textiles.

Les fréquences de collecte varient d'un point d'apport collectif à l'autre. Le prestataire organise librement ses tournées de vidages en fonction du taux de remplissage des conteneurs, avec une fréquence minimale de vidage d'une fois par semaine.

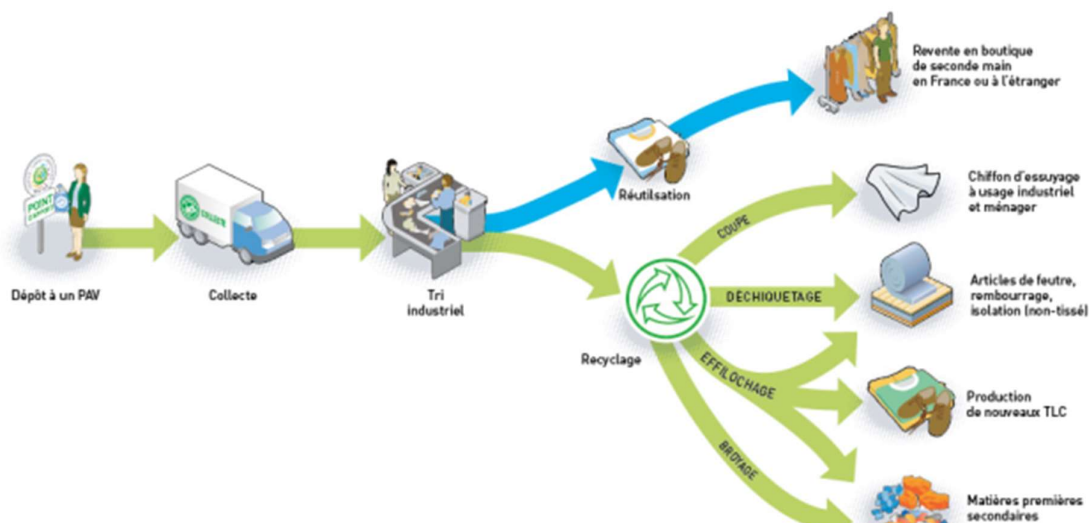
**307 tonnes de textiles** ont été collectées en 2024.



Textiles		
Quantités (en tonnes)	2023	276
	2024	307
Evolution %	+11%	
Ratio (kg/hab/an)	4,8	

## Transfert et recyclage des textiles

Une fois collecté, le textile est acheminé vers le centre de tri de Pélussin (42). Selon leur état, les textiles collectés sur le territoire de la CC Forez-Est pourront être réemployés, valorisés sous différentes formes ou éliminés s'ils ne sont pas récupérables.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

## Gestion des déchèteries

### 5 déchèteries sont réparties sur le territoire de la CC Forez-Est.

La déchèterie est un service de proximité en apport volontaire qui accueille certains déchets apportés par les usagers, après un tri à la source en vue de leur traitement et leur valorisation. La déchèterie est un dispositif complémentaire au système de collecte traditionnelle des ordures ménagères et assimilés qui ne peuvent être collectés dans le cadre de la collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur volume, de leur dangerosité, de leur quantité ou encore de leur poids. La déchèterie est un équipement réglementé (ICPE).

La référence en milieu rural est de 1 déchèterie pour 10 000 habitants. Ainsi, 6 déchèteries seraient nécessaires selon cette référence.

Cependant, 5 communes du sud du territoire de la CC Forez-Est, représentant près de 15 000 habitants, ont accès à certaines déchèteries de Saint-Etienne-Métropole via la signature d'une convention.



Nombre de déchèteries	Lieu	Population desservie	Gestion du haut de quai	Gestion du bas de quai	Accueil des professionnels
5 déchèteries	Epercieux-Saint-Paul	64 264 (12 852 hab. / site)	Régie	Prestation : Sté SERMACO	Oui
	Panissières				Oui
	Feurs				Oui
	Chazelles-sur-Lyon				Oui
	Montrond-les-Bains				Oui

### Gestion du haut de quai des déchèteries

La gestion du haut de quai des 5 déchèteries est effectuée en régie.

**15 agents assurent le gardiennage** (équivalent de 12 équivalents temps pleins).

Les déchèteries de la CC Forez-Est ont une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 40,5 heures (sauf pour la déchèterie de Panissières : 30 heures/semaine). Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Déchèteries Feurs Chazelles-sur-Lyon Montrond-les-Bains Epercieux-Saint-Paul	
Lundi	14h00-17h30
Mardi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Mercredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Jeudi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Vendredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Samedi	08h30-17h30 (sans interruption)

Déchèterie Panissières	
Lundi	14h00-17h30
Mardi	14h00-17h30
Mercredi	14h00-17h30
Jeudi	14h00-17h30
Vendredi	08h30-12h00 et 14h00-17h30
Samedi	08h30-17h30 (sans interruption)

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

## Conditions d'accès

### Sont autorisés à accéder aux 5 déchèteries de la CC Forez-Est :

- Les particuliers résidant dans l'une des 42 communes membres de la CC Forez-Est, gratuitement et sans limitation de volume.
- Les professionnels dont le siège social se situe sur l'une des 42 communes de la CC Forez-Est.
- Les services techniques des 42 communes de la CC Forez-Est gratuitement et sans limitation de volume.

### Sont autorisés à accéder à la déchèterie de Montrond-les-Bains dans le cadre d'une convention signée avec Loire Forez Agglomération (LFA) :

- Les particuliers de 4 communes membres de LFA : Boisset-lès-Montrond, Chalain-le-Comtal, Magneux-Haute-Rive et Unias.

### Sont autorisés à accéder à la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon par convention signée avec la CC des Monts du Lyonnais (CCMDL) :

- Les particuliers de 14 communes membres de la CCMDL sans limitation de volume : Aveize, Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, Virigneux, Meys, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Symphorien-sur-Coise et Haute Rivoire.
- Les professionnels dont le siège social se trouve sur l'une des 7 communes membres de la CCMDL pour le dépôt du carton uniquement : Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, et Virigneux.
- Les services techniques de 14 communes de la CCMDL : Aveize, Chevrières, Châtelus, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, Virigneux, Meys, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Symphorien-sur-Coise et Haute Rivoire.

L'accès aux déchèteries est limité aux véhicules de longueur inférieure ou égale à 2,25 mètres et de PTAC inférieur à 3,5 tonnes. L'accès est également limité pour les professionnels : ils doivent se procurer, auprès de la CC Forez-Est, une carte d'accès prépayée à la déchèterie. Ci-dessous la grille tarifaire pour les professionnels (y compris professionnels et services techniques des 14 communes de la CCMDL mentionnées dans la convention) :

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS	
Carte d'accès renouvelable (10m <sup>3</sup> )	200€
Ferrailles	Gratuit
Cartons	Gratuit

1 passage dans la limite de **3m<sup>3</sup>/jour**.

Les Déchets Diffus Spécifiques, l'amiante lié, les pneus et les DEEE des professionnels ne sont pas admis. Un contrôle d'accès par lecteur de plaque d'immatriculation est effectif sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon.

## Fréquentations

Les habitants des 42 communes de la CC Forez-Est peuvent se rendre indifféremment sur l'une ou l'autre des 5 déchèteries. La fréquentation relevée sur chaque déchèterie est la suivante :

Déchèteries	2023		2024		Evolution	Saisie des entrées
	Nb d'entrées	Professionnels	Nb d'entrées	Professionnels		
Epercieux-Saint-Paul	45 519	2%	47 909	0.7%	5%	Manuelle
Panissières	19 304	1%	26 693	0.4%	38%	Manuelle
Feurs	46 187	3%	59 504	4.8%	29%	Manuelle
Chazelles-sur-Lyon	42 018	8%	41 288	6%	-2%	Informatisée
Montrond-les-Bains	34 555	2%	38 393	2%	11%	Manuelle
<b>TOTAL</b>	<b>185 583</b>	<b>3%</b>	<b>213 787</b>	<b>3%</b>	<b>15%</b>	

## Gestion du bas de quai des déchèteries

La gestion du bas de quai des déchèteries est assurée par la société SERMACO basée à La Ricamarie. La gestion du bas de quai des déchèteries concerne la mise à disposition de bennes, l'évacuation et le traitement des déchets. 52 bennes ont été mises en place mensuellement en 2024, dont 7 bennes de réserve (en bleu) :

Déchèterie	Carton Benne 30m <sup>3</sup>	Métaux Benne 30m <sup>3</sup>	Inertes Benne 10m <sup>3</sup>	Bois Benne 30m <sup>3</sup>	DIB Benne 30m <sup>3</sup>	Déchets verts Benne 30m <sup>3</sup>	Plâtre Benne 10 m <sup>3</sup>	Amiante Benne 20 m <sup>3</sup>	TOTAL
Epercieux-Saint-Paul	2*	1 + 2	1	1 + 1	2	2	1		13
Panissières	2	1	1	1	2		1		8
Feurs	1	1	2	1	2 + 1	2	1 (20 m <sup>3</sup> )	1	12
Chazelles sur Lyon	1 + 1	1	1	1 + 1	1	2			9
Montrond-les-Bains	1	1	1	1	2 + 1	3			10
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>52</b>

### ➤ Compactage

**1 260 interventions de compactage** de bennes ont été effectuées au cours de l'année 2024.

Chaque passage de Packmat permet d'économiser en moyenne un à deux transports de bennes.



### ➤ Transport des déchets vers les exutoires

Les déchets collectés sur les cinq déchèteries sont transportés vers différents exutoires. L'utilisation par le prestataire d'un camion remorque permet de n'utiliser qu'un véhicule pour le transport de deux bennes et de diviser par deux les émissions de CO2. En 2024, le prestataire a effectué **3 482 rotations de bennes**.

Déchèterie	Nombre de rotations								
	Carton Benne 30m <sup>3</sup>	Métaux Benne 30m <sup>3</sup>	Inertes Benne 10m <sup>3</sup>	Bois Benne 30m <sup>3</sup>	DIB Benne 30m <sup>3</sup>	Végétaux Benne 30m <sup>3</sup>	Plâtre Benne 10 m <sup>3</sup>	Amiante Benne 20 m <sup>3</sup>	TOTAL
Epercieux-Saint-Paul	133	55	117	154	238	290	30		1 017
Panissières	38	24	34	58	76		18		248
Feurs	177	28	77	135	266	327	33	15	1 058
Chazelles-sur-Lyon	110	31	98	108	159				506
Montrond-les-Bains	57	27	70	88	126	285			653
<b>TOTAL</b>	<b>515</b>	<b>165</b>	<b>396</b>	<b>543</b>	<b>865</b>	<b>902</b>	<b>81</b>	<b>15</b>	<b>3 482</b>
<i>Evolution 2023/2024</i>	14%	16%	7%	-29%	10%	41%	-15%	25%	7%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

## ➤ Sites et modes de traitement

Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Cartons	Centre de tri SERMACO - LA RICAMARIE (42) SUEZ RV Centre Est - FIRMINY (42)	Mise en balles puis valorisation matière
Déchets verts	ELYA & CO - SAINT LAURENT LA CONCHE (42)	Compostage (valorisation matière)
	Broyage plateformes CC Forez-Est	Co-compostage Exploitations agricoles de proximité
Tout venant	Centre de tri SERMACO - LA RICAMARIE (42) SATROD BORDE MATIN - ROCHE LA MOLIERE (42)	Surtri puis enfouissement (60%), valorisation matière (33%) et CSR (7%)
Gravats	Centre de tri SERMACO - LA RICAMARIE (42)	Surtri puis réemploi (remblai)
Ferraille	Centre de tri SERMACO - LA RICAMARIE (42)	Surtri puis valorisation matière
Bois	Centre de tri SERMACO - LA RICAMARIE (42)	Préparation et broyage Valorisation matière ou énergétique (Combustibles ou fabrication de panneaux)
Plâtre	PLACO PLATRE – CHAMBERY (73)	Valorisation matière
Amiante lié	SATROD BORDE MATIN - ROCHE LA MOLIERE (42)	Enfouissement
Toxiques (DDM)	TREDI - SALAISE SUR SANNE (38) SARPI - LA TALAUDIÈRE (42)	Incinération
Piles	COREPILE	Valorisation matière
Cartouches d'impression	PRINTERREA – CHERISY (28)	Valorisation
Capsule Nespresso	SUEZ – PONT DU CHATEAU (63)	Valorisation
Huiles alimentaires	ECOVALIM – ONDAINE AGRO LE CHAMBON FEUGEROLLES (42)	Valorisation énergétique biocarburant, combustibles
Gros Electro Ménager Hors Froid	GODARD – CHENOVE (21) PRAXY CENTRE – ISSOIRE (63)	Réemploi ou recyclage Valorisation matière / énergétique Elimination en installations spécialisées
Gros Electro Ménager Froid	TERRECOVAL – LA CHAMBRE (73)	
Ecrans	ENVIE 2E SUD EST – VILLEURBANNE (69)	
Ecrans plats		
Petits Appareils en Mélange	ENVIRONNEMENT RECYCLING – DOMERAT (34) SUEZ RV DEEE – FEYZIN (69)	
Lampes	ARTEMISE – VULAINES (10)	
Déchets d'Éléments d'Ameublement ABJ et Jouets	Centre de tri RDS via ECO Maison	Tri et valorisation Matière
ABJ thermiques – ASL	Centre de tri VACHER via EcoLogic	Tri et valorisation matière
Pneus	EUREC (ALIAPUR)–ST PIERRE-DE-CHANDIEU (69)	Valorisation matière
Objets pour réemploi	Ressourcerie des Monts du Lyonnais CHAZELLES-SUR-LYON (42) SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (69) Les Anges de la Turdines (Panissières 42)	Réemploi / Revente en boutique

## ➤ Quantités collectées et traitées (voir détail en annexe en fin de rapport)

**20 867 tonnes** de déchets ont été collectées en 2024 sur les 5 déchèteries. Il existe des mouvements de déchets d'un EPCI à l'autre du fait des ententes intercommunales (conventions d'accès déchèteries). Il est nécessaire de corriger les tonnages relevés dans le tableau en annexe pour estimer le gisement de déchets provenant des usagers de la CC Forez-Est uniquement. La déchèterie de Chazelles-sur-Lyon est fréquentée à près de 47% par les usagers de la CCMDL, soit 2 074 tonnes à déduire. La déchèterie de Montrond-les-Bains est fréquentée à près de 13% par les habitants de LFA, soit 466 tonnes à déduire. Certains habitants de la CC Forez-Est peuvent fréquenter les déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon (51%), Saint-Galmier (22%) et Saint-Héand (4%), soit 3 738 tonnes à ajouter. Les usagers de la CC Forez-Est déposent donc environ **22 065 tonnes** de déchets en déchèteries.

## Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE) et des Lampes





Les 4 catégories constituant les DEEE ménagers sont les suivantes :

- GEM HF : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)
- GEM F : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...)
- Ecrans : téléviseurs ou moniteurs
- PAM : petits appareils en mélange (aspirateur, fer à repasser, jouets électriques, outillage de bricolage et de jardinage...)

La CC Forez-Est a signé une convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour la mise en place de la collecte sélective des DEEE et des lampes sur ses déchèteries.

Le collecteur intervenant dans le cadre de cette convention est la société ENVIE2E Loire.


## ➤ Quantités collectées et traitées

	Quantités collectées 2023 (Tonnes)	Quantités collectées 2024 (Tonnes)	Progression des flux 2023/2024	Nombre d'objets 2024
 GEM HF	185	193	+4.3%	3 680
 GEM F	103	107	+4.1%	2 235
 ECRANS	42	38	-10%	3 909
 PAM	227	231	+2%	144 856
LAMPES	2,8	3.7	+31.4%	45 802
<b>Total</b>	<b>557</b>	<b>573</b>	<b>+2.4%</b>	<b>200 482</b>

La CC Forez-Est a collecté en 2024 sur ses 5 déchèteries :

**154 680 appareils**  
**et 45 802 lampes**



Performance 2024 – Forez-Est :	Performance filière (en kg/hab/an*)	Moyenne
<b>8,9 Kg/hab/an</b> 	Au niveau départemental, la performance est de :	7,4
	Au niveau régional, la performance est de :	7,6
	Au niveau national, la performance est de :	6.8
* Calcul sur la base du recensement INSEE 2021 (valable au 01/01/2024)		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

## Collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

### Collecte des Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)

### Collecte des jouets

La CC Forez-Est a signé un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM) avec ECOMOBILIER, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge les obligations des professionnels du secteur de l'ameublement (fabricants, distributeurs, importateurs, agences, artisans mais aussi professionnels de l'immobilier, bailleurs sociaux...) dans le cadre de la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie. Dans le cadre de cette convention, le collecteur intervenant pour ECO MOBILIER est la Société RDS. Depuis mars 2023, ECO MOBILIER est renommé ECO MAISON et a élargi sa collecte aux Articles de Bricolage et de Jardin (REP ABJ) et aux Jouets. Deux conventions ont donc été signées en 2023 pour la mise en place des collectes gratuites de ces deux nouvelles filières dans le cadre de leurs REP respectives (Responsabilités Élargie aux Producteurs).

**2 152 tonnes** ont été collectées en mélange en 2024.

Déchèterie	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	405	454	+12%
Panisières	322	395	+23%
Feurs	485	594	+23%
Chazelles-sur-Lyon	235	362	+54%
Montrond-les-Bains	330	347	+5%
<b>TOTAL</b>	<b>1 777</b>	<b>2 152</b>	<b>+21%</b>

## Collecte des Articles de Bricolages et de Jardin Thermiques (ABJTH)

### Collecte des Articles de Sport et Loisirs (ASL)

La CC Forez-Est a signé deux conventions avec ECOLOGIC pour la collecte des ABJTH et les ASL, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge les obligations des professionnels du secteur des ABJTH et ASL dans le cadre de la filière de responsabilité élargie aux producteurs (REP). Dans le cadre de cette convention, le collecteur intervenant pour ECOLOGIC est la société de récupération et de valorisation Vacher (SRVV).

**11 tonnes d'ABJTH** ont été collectées en 2024.

Déchèterie	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	2,9	3,8	+32%
Panisières	1,6	1,1	-33%
Feurs			
Chazelles-sur-Lyon	1,2	3,3	+175%
Montrond-les-Bains	2,1	3,1	+49%
<b>TOTAL</b>	<b>7,8</b>	<b>11,3</b>	<b>+45%</b>

**17.8 tonnes d'ASL** ont été collectées en 2024.

Déchèterie	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	2,3	5,3	+131%
Panisières	1,8	1,7	-7%
Feurs	0,2	1,0	+400%
Chazelles-sur-Lyon	1,6	4,3	+166%
Montrond-les-Bains	3,5	5,4	+53%
<b>TOTAL</b>	<b>9,4</b>	<b>17,7</b>	<b>+88%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

## Collecte huiles alimentaires usagées (HAU)

La CC Forez-Est a signé une convention avec ECOVALIM (69) pour la collecte des HAU. ECOVALIM met à disposition des fûts sur les 5 déchèteries. Elle assure une collecte régulière et échange les fûts pleins par des fûts vides et propres puis valorise l'huile collectée. Les HAU ont un fort pouvoir énergétique et peuvent être valorisées et utilisées comme matières premières pour la fabrication de biocarburants.

**6,56 tonnes d'huiles alimentaires usagées** ont été collectées en 2024.

Déchèterie	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	1,44	1,43	-2%
Panissières	0,86	0,86	0%
Feurs	1,84	1,48	-18%
Chazelles-sur-Lyon	1,24	1,14	-5%
Montrond-les-Bains	1,25	1,65	+38%
<b>TOTAL</b>	<b>6,63</b>	<b>6,56</b>	<b>-1%</b>

## Collecte huiles minérales

La CC Forez-Est a signé une convention avec CYCLEVIA pour la collecte des huiles minérales. C'est Faure huile qui assure une collecte régulière puis traite l'huile collectée.

**30 tonnes d'huiles minérales usagées** ont été collectées en 2024.

Déchèterie	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	7,45	6,73	-10%
Panissières	3,86	4,74	+23%
Feurs	7,37	7,90	+7%
Chazelles-sur-Lyon	8,12	6,41	-21%
Montrond-les-Bains	4,87	3,30	-32%
<b>TOTAL</b>	<b>31,67</b>	<b>29,08</b>	<b>-8%</b>

## Gestion des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Les déchets dangereux des ménages (DDM) sont les produits ou objets rejetés par les ménages, dont les caractéristiques (toxiques, corrosifs, explosifs...) sont de nature à engendrer un risque pour les personnes et l'environnement. Ces déchets sont collectés sur les cinq déchèteries de la CC Forez-Est où ils font l'objet d'un stockage très particulier, dans des locaux adaptés, avant leur transfert pour traitement par incinération.

### ➤ Déchets Dangereux des Ménages non repris par EcoDDS

La gestion de DDM non repris par EcoDDS est assurée par la société SERMACO, basée à La Ricamarie.

**46,4 tonnes de déchets toxiques** ont été collectées par SERMACO en 2024 sur les 5 déchèteries.

2024	Epercieux	Panissières	Feurs	Chazelles-sur-Lyon	Montrond-les-Bains	TOTAL
DDM	9,6	9,0	5,1	11,3	6,1	41,1
Batteries	0	2,9	0	0	2,4	5,3
<b>TOTAL</b>	<b>9,6</b>	<b>11,9</b>	<b>5,1</b>	<b>11,3</b>	<b>8,5</b>	<b>46,4</b>

## ➤ Déchets Dangereux des Ménages repris par EcoDDS

EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques. Cet éco-organisme travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché. La CC Forez-Est possède une convention avec EcoDDS.

**69,6 tonnes de DDM** ont été repris par EcoDDS en 2024.

Déchèteries	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	15,9	17,1	7%
Panissières	7,8	10,5	34%
Feurs	16,2	14,0	-14%
Chazelles-sur-Lyon	13,1	16,7	27%
Montrond-les-Bains	13,6	11,3	-17%
<b>TOTAL</b>	<b>66,6</b>	<b>69,6</b>	<b>4%</b>

## Collecte des piles

La CC Forez-Est a signé une convention avec COREPILE pour la collecte des piles sur ses 5 déchèteries. COREPILE est un éco-organisme sous Agrément d'Etat qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs...).

**6 tonnes de piles** ont été collectées en 2024 sur les 5 déchèteries.

Déchèteries	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution %
Epercieux-Saint-Paul	2,2	1,4	-37%
Panissières	0,6	1,2	105%
Feurs	1,4	0,8	-40%
Chazelles-sur-Lyon	2,1	1,9	-9%
Montrond-les-Bains	1,1	0,7	-36%
<b>TOTAL</b>	<b>7,4</b>	<b>6,0</b>	<b>-17%</b>

## Collecte des toners d'impression

Dans le cadre d'une convention signée avec la Société PRINTERREA, la CC Forez-Est a mis en place une collecte des toners d'impression sur ses déchèteries. L'ensemble des prestations réalisées par PRINTERREA s'effectue à titre gratuit. Certains consommables définis dans la convention (cartouches jet d'encre et à tête d'impression respectant des caractéristiques précises) sont rachetés par PRINTERREA.

**630 kg de consommables informatiques** ont été collectés en 2024.

Les consommables éligibles ont donné lieu à une valorisation financière dont l'intégralité a été reversée à l'association « le rire médecin ».

## Collecte des capsules de café NESPRESSO

Une collecte des capsules de café NESPRESSO avait été mise en place par la CCMDL sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon par le biais d'une convention avec la Société NESPRESSO. Cette collecte a perduré depuis. La collecte est effectuée par la Société SUEZ basée à Pont du Château (63). Elle ne peut pas être étendue aux autres déchèteries de la CC Forez-Est.

**250 kg de capsules NESPRESSO** ont été collectées en 2024 sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon.

## Opérations « compost »

Deux opérations « compost » ont été organisées dans l'année (au printemps et à l'automne). L'objectif étant de sensibiliser les usagers des déchèteries au devenir des déchets verts. Les administrés qui durant la période de mise à disposition du compost, ont déposé leurs déchets verts sur les déchèteries de la CC Forez-Est, ont eu la possibilité s'ils le souhaitaient de repartir avec du compost.

## Plateformes de déchets verts

Afin d'optimiser et de relocaliser le traitement des déchets verts, la CC Forez-Est dispose de 3 plateformes dédiées à la collecte des déchets verts. Par le biais de conventions avec les agriculteurs locaux, le broyat obtenu suite au traitement (broyage) des déchets verts déposés sur ces plateformes, est utilisé pour la réalisation de co-compostage à la ferme. L'ensemble du processus est organisé en lien avec la Chambre Départementale d'Agriculture de la Loire et la Fédération Départementale des CUMA. Le broyat doit correspondre aux attentes agronomiques des agriculteurs et s'inscrire dans le cadre de la charte régionale de co-compostage à la ferme. Lorsque les plateformes sont pleines et que les agriculteurs souhaitent du broyat, la CC Forez-Est organise une campagne de broyage avec la Chambre d'Agriculture de la Loire, le prestataire de broyage et le prestataire en charge du chargement et évacuation du broyat chez les agriculteurs.



### ➤ Plateforme de déchets verts de Panissières

Cette plateforme est située au lieu-dit Le Roule à Panissières. Elle est attenante à la déchèterie intercommunale. Les déchets verts sont déposés directement sur la plateforme par les professionnels et services techniques des communes via le quai de vidage de la déchèterie pour les particuliers. Afin d'optimiser le dépôt des végétaux et d'en améliorer le stockage, il est nécessaire de les déplacer et de les remonter régulièrement en andain.

### ➤ Plateforme de déchets verts d'Epercieux-Saint-Paul

La plateforme est située au lieu-dit Chassagny à Epercieux-Saint-Paul. Les déchets verts sont déposés directement sur la plateforme par les professionnels et services techniques des communes. Les particuliers déposent leurs déchets verts dans la benne prévue à cet effet sur la déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul. Cette benne est ensuite évacuée et vidée sur la plateforme de Chassagny.

### ➤ Plateforme de déchets verts de Chazelles-sur-Lyon

La plateforme est implantée sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon. Elle est située au lieu-dit Le Fond Rivaud à Chazelles-sur-Lyon. Les déchets verts sont déposés directement sur la plateforme par l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels et services techniques).

### ➤ Modalités de gestion des plateformes

La CC Forez-Est possède des marchés pour la gestion de ses plateformes de déchets verts. Ils concernent les prestations de mise en andain, de broyage des déchets verts et de chargement, transport et déchargement du broyat chez les agriculteurs.

### ➤ Mise en andain

Les prestations de mise en andain sur les plateformes de déchets verts de Panissières et d'Epercieux Saint Paul sont assurées respectivement par la SAS CLAIR AVENIR basée à Panissières et par la société SARL MARCOUX TP basée à Balbigny. La mise en andain sur la plateforme de déchets verts de Chazelles-sur-Lyon est effectuée par les gardiens de la déchèterie qui disposent, sur le site, d'un engin télescopique.

**67 remontées d'andains** ont été nécessaires en 2024 sur les plateformes de Panissières et d'Epercieux-St-Paul.

	Relevé d'andains		Evacuation des refus 2024
	2023 Nbre d'interventions	2024 Nbre d'interventions	
Plateforme Panissières	55	58	1
Plateforme Epercieux-Saint-Paul	9	9	10
Plateforme Chazelles-sur-Lyon			

### ➤ Broyage

Les prestations de broyage sur les plateformes de déchets verts de Panissières, d'Epercieux-Saint-Paul et de Chazelles-sur-Lyon sont assurées par la Société Rhône Environnement basée à Saint-Genis-Laval.

**7 prestations de broyage** ont été réalisées en 2024 sur les 3 plateformes (2 broyages à Panissières, 2 broyages à Epercieux-Saint-Paul et 3 broyages à Chazelles-sur-Lyon).

Pour un total de **104 heures de broyage**.

	Nombre d'heures d'interventions		Evolution %
	2023	2024	
Plateforme Panissières	23	30	+30%
Plateforme Epercieux-Saint-Paul	22	32	+45%
Plateforme Chazelles-sur-Lyon	31	42	+35%
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>104</b>	<b>+37%</b>

### ➤ Chargement et transport du broyat chez les agriculteurs

La prestation de chargement, évacuation et déchargement du broyat chez les agriculteurs est effectuée par la SARL AGRI PASSION basée à Claveisolles (69). Le prestataire intervient pour les 3 plateformes.

**7 283 m<sup>3</sup> de broyat** ont été évacués chez les agriculteurs en 2024. Soit **2 986 tonnes**.



### ➤ Tonnages et volumes captés sur les plateformes

	Equivalent tonnages		Evolution %	Volumes broyat (m <sup>3</sup> )		Evolution %
	2023	2024		2023	2024	
Plateforme Panissières	707	845	+20%	1 525	2 300	+51%
Plateforme Epercieux-Saint-Paul	563	850	+51%	1 450	2 340	+61%
Plateforme Chazelles-sur-Lyon	1 014	1 291	+27%	3 023	2 643	-13%
<b>TOTAL</b>	<b>2 284</b>	<b>2 986</b>	<b>+31%</b>	<b>5 998</b>	<b>7 283</b>	<b>+21%</b>

## La prévention

La CC Forez-Est sensibilise au tri et au recyclage et promeut la réduction des déchets auprès de tous ses acteurs locaux (habitants, entreprises, institutions publiques...) à travers plusieurs actions prioritaires :

- Sensibiliser les enfants, le grand public, les entreprises au tri et au recyclage
- Promouvoir l'écoconsommation
- Agir contre le gaspillage alimentaire
- Développer le compostage domestique, le compostage partagé des biodéchets et des déchets verts
- Développer le broyage des végétaux
- Favoriser le réemploi et la réparation.

### Animations dans les écoles

La CC Forez-Est élabore chaque année un projet pédagogique en vue de sensibiliser les enfants au tri et au recyclage des déchets. La CC Forez-Est vient en aide à l'inspection académique pour l'accompagnement des établissements scolaires dans la labellisation E3D (école/établissement en démarche de développement durable). Pour répondre à cette demande, les services prévention et développement durable de la CC Forez-Est proposent un accompagnement personnalisé et interviennent auprès des classes de CE2-CM1/CM2. Il comprend les phases suivantes :

- Une intervention sur le développement durable et la pollution
- Une intervention sur la thématique déchets : tri, recyclage ou compostage
- Une intervention sur la biodiversité et l'alimentation
- Un cycle d'intervention par la FNE sur la thématique de l'eau
- Une intervention DEEE par Madeleine Environnement financée par la CC Forez-Est
- Visites du centre de tri, centre d'enfouissement, déchèterie...
- Distribution des kits pédagogiques

**7 classes se sont inscrites sur le projet pédagogique 2023 / 2024.**

**5 classes se sont inscrites sur le projet pédagogique 2024 / 2025.**

**27 interventions ont été effectuées en 2024.**

**23 classes dans 11 écoles différentes, ce qui représente 537 élèves.**

Ecoles	Nbre de classes	Niveau des classes	Nbre d'élèves
Ecole primaire Balbigny	3	CE2/CM1/CM2	64
Ecole primaire Essertines-en-Donzy (E3D)	1	CE/CM	17
Ecole primaire Les sources Montrond-les-Bains (E3D)	5	CM1/CM2	119
Ecole primaire Marcel Pagnol Veauche	2	CM2	50
RPI Marclopt St Laurent la Conche (E3D)	1	CE1/CE2	24
RPI Salt en Donzy/Jas/Salvizinet	1	CE2	16
Ecole primaire St-Marcel-de-Félines	1	CE1/CE2	16
Ecole primaire Charles Perrault Feurs	4	CM1/CM2	94
Lycée du Puits de l'Aune Feurs	1	1ère SAPAT	40
Ecole les prés en bulles St-André-le-Puy	3	CE2/CM1/CM2	73
Ecole primaire St-Laurent Veauche	1	CE2	24
<b>11 écoles</b>	<b>23</b>		<b>537</b>

En 2024, l'école primaire Charles Perrault de Feurs (composée de trois classes de CM1/CM2) a inauguré le parcours de visite du nouveau centre de tri de Firminy. De son côté, l'école primaire de Saint-André-le-Puy (regroupant trois classes de CE2, CM1 et CM2) a eu l'opportunité de découvrir les centres de traitement des déchets de Firminy et de Roche-la-Molière.

## Animations tous publics

Les chargés de prévention et d'animation de la CC Forez-Est ont réalisé en 2024 diverses animations (hors scolaires). Ils sont notamment intervenus dans les établissements suivants :

- Foyer de vie de Saint-Marcel-de-Félines
- Domitys à Montrond-les-Bains
- Centre social de Chazelles-sur-Lyon
- Mairie (Conseil municipal des enfants + élus) de Rozier-en-Donzy

Ils ont également assuré un accompagnement auprès d'entreprises :

- Société Noz à FEURS
- Le fournil d'Hervé et Sophie à Chazelles-sur-Lyon
- Société Point-Virgule à Chazelles-sur-Lyon
- Société Granjard à Panissières (biodéchets)
- Société Ecovesta à Panissières
- Le gîte de la croix Bardou à Poncins
- Restaurant Carré Sud à Montrond-les-Bains
- Société Le Macaron à Balbigny
- Crèche Babylaune à Feurs
- Association Union Bouliste de Feurs

La direction « déchets » a également organisé, en lien avec différents services de l'EPCI, des animations sur des événements mis en place par la CC Forez-Est :

- Comice de Feurs
- Fête des Possibles
- Animations à la MJC de Feurs et de Montrond-les-Bains dans le cadre de la semaine de réduction des déchets (SERD) les 16 et 23 novembre 2024

## Sensibilisation via le réseau d'élus référents

Un réseau d'élus référents a été créé en 2021 pour favoriser la communication au sein de l'EPCI. Les agents de prévention et d'animation animent ce réseau et organisent grâce à ces élus des manifestations sur l'ensemble du territoire de la CC Forez Est. En 2024, il s'est tenu 2 réunions avec les élus référents. En 2024, les événements suivants ont été organisés :

- Stand animation compostage sur le marché de Panissières
- Animation compostage sur le site de Cottance
- Animation compostage, déchets verts lors de la fête de la nature au jardin des Lonzes à Montrond les Bains
- Visite du centre de tri (Firminy) et centre d'enfouissement (Roche-la-Molière) pour les élus et agents de CC Forez-Est (4 visites effectuées)
- Animation compostage à Poncins lors de la remise des prix du fleurissement

## Développement du compostage

### ➤ Compostage individuel

L'acquisition de composteurs de 400 litres, 800 litres en plastique ou bois sont proposés aux habitants à tarif préférentiel. **257 demandes de composteurs ont été traitées en 2024.**

108 composteurs 400L en plastique recyclé. 33 composteurs 800L en plastique recyclé.

78 composteurs 400L en bois. 38 composteurs 800L en bois.

## ➤ Compostage partagé

La CC Forez-Est accompagne la mise en place de sites de compostage sur son territoire. Les projets sont basés essentiellement sur du bénévolat. L'installation d'un site de compostage partagé (quartier, immeuble collectif...) doit faire l'objet d'une demande particulière auprès du service déchets de la CC Forez-Est. Sur le domaine public, une convention qui précise les rôles et obligations de chacun, doit être établie entre la CC Forez-Est et la commune qui souhaite installer un site de compostage partagé. Les sites de compostage partagé sont en priorité installés dans les centres-bourgs des communes qui ne bénéficient pas d'une collecte spécifique de déchets alimentaires. Il est ciblé les usagers qui ne possèdent pas de jardin individuel pour pratiquer le compostage individuel.

Les composteurs collectifs sont fabriqués par les services techniques de la CC Forez-Est. 52 composteurs en bois ont été fabriqués en 2024. Plusieurs études de faisabilité ont été suivies d'une installation de site de compostage :

- Saint-Cyr-de-Valorges
- Rozier-en-Donzy
- Jas
- Salvizinet
- Bussières
- Saint-Jodard
- Crèche de Montrond-les-Bains
- Epercieux-Saint-Paul
- L'Orée des Sources à Montrond-les-Bains
- Rivas (2 sites : centre-bourg et route de Veauche)
- Poncins

**46 sites** sont en fonctionnement sur le territoire en fin d'année 2024. 2 sites ont été retirés. Celui de Balbigny suite à la mise en place de la collecte de biodéchets en centre-bourg et celui de l'ancien siège de la CC Forez-Est en raison du déménagement et de la proximité avec le réseau de collecte. Aussi, plusieurs sites situés dans des entreprises privées sont devenus autonomes. Afin de maximiser les chances de pérenniser le dispositif, la CC Forez-Est a décidé de proposer, aux élus, aux agents techniques des communes, aux bénévoles ayant en charge un site de compostage et à certains agents de la CC Forez-Est, une formation « référent de site » d'une journée. Cette formation, dispensée par la FNE Loire, est entièrement prise en charge par la collectivité. **24 personnes ont été formées** en 2024 sur 3 formations « référents de site ». Un réseau de référents de site de compostage a été mis en place afin de créer du lien entre les partenaires, acteurs du compostage sur le territoire. **Le réseau est composé de 68 bénévoles** (référents, guides composteurs). Courant 2024, La CC Forez Est a fait l'acquisition de « Logiprox », un logiciel de gestion des sites de compostage, qui nous permettra, à partir de 2025, d'avoir des données plus précises sur les quantités de déchets détournés.

## Réemploi

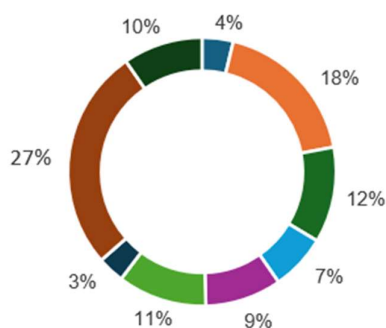
La CC Forez-Est possède une convention avec la ressourcerie des Monts du Lyonnais pour la réalisation de la collecte sur les déchèteries d'Epercieux-Saint-Paul, de Chazelles-sur-Lyon et Montrond-les-Bains d'objets potentiellement réutilisables. Des caissons dédiés au réemploi sont implantés sur les 3 déchèteries. Ces caissons permettent de proposer une alternative aux usagers en valorisant des objets encore en état d'usage.



Jusqu'alors, de nombreux objets étaient jetés par les usagers dans la benne « tout venant » de la déchèterie. Par le biais de la ressourcerie des Monts du Lyonnais, la CC Forez-Est réduit la part des déchets mis en décharge et augmente la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

**77,1 tonnes d'objets dédiés au réemploi** ont été collectées dans les caissons mis en place sur les déchèteries d'Epercieux Saint Paul, Montrond-Les-Bains et Chazelles-sur-Lyon :

Objets (réemploi)	Tonnages 2024			TOTAL
	Déchèterie Epercieux	Déchèterie Montrond	Déchèterie Chazelles	
Bricolage, outils, jardin, équipement intérieur	1,2	0,7	1,0	<b>2,9</b>
Culture, livres, CD...	6,8	2,2	5,1	<b>14,1</b>
Mobilier	4,5	1,3	3,1	<b>8,9</b>
Décoration	2,3	1,3	1,6	<b>5,2</b>
Equipements électriques et électroniques	2,2	2,0	2,9	<b>7,1</b>
Jouets, jeux, puériculture	3,1	2,1	3,1	<b>8,3</b>
Sports et loisirs	0,6	0,3	1,6	<b>2,5</b>
Textiles, linges, chaussures	6,1	3,9	10,7	<b>20,7</b>
Vaisselle	3,8	1,8	1,8	<b>7,4</b>
<b>Total</b>	<b>30,6</b>	<b>15,6</b>	<b>30,9</b>	<b>77,1</b>



- Bricolage et jardin
- Culture, livres, CD
- Mobilier
- Décoration
- Equipements électroniques
- Jouets, puériculture
- Sports et loisirs
- Textiles, linges et chaussures
- Vaisselle

## Broyage de déchets verts

### ➤ Mutualisation de broyeurs à végétaux

Les communes produisent une quantité importante de végétaux lors de l'entretien des espaces verts. Le transport et le traitement de ce gisement sont coûteux pour la CC Forez-Est. Cette dernière possède deux modèles de broyeur à végétaux, de technologies différentes, montés sur châssis routier. Il a été acté de rendre accessible ce matériel gratuitement à toutes les communes membres de la CC Forez-Est qui en font la demande et après acceptation des règles fixées par une convention renouvelée en 2024. En 2024, **21 communes** ont signé la nouvelle convention.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

## ➤ Prêts des broyeurs

**13 communes** ont utilisé les broyeurs de la CC Forez-Est en 2024.

Ce qui représente **57 jours de location**.

Modèle SAELEN			Modèle BUGNOT		
Commune	Date	Nbre de jours	Commune	Date	Nbre de jours
Néronde	07/02/2024	3	Panissières	23/01/2024	3
Cuzieu	13/02/2024	3	Cottance	29/01/2024	3
Balbigny	21/02/2024	3	Cottance	06/02/2024	3
Veauche	26/02/2024	3	Bellegarde	20/02/2024	3
Balbigny	20/03/2024	3	Saint-Jodard	26/02/2024	3
Néronde	29/10/2024	3	Salvizinet	01/03/2024	2
			Chazelles	05/03/2024	2
			Bellegarde	12/03/2024	2
			Rozier-en-Donzy	18/03/2024	3
			Cottance	25/03/2024	3
			Salvizinet	04/04/2024	1
			Essertines	15/04/2024	2
			Balbigny	02/12/2024	1
			Saint-Jodard	04/12/2024	3
			Balbigny	10/12/2024	2
			Violay	18/12/2024	3
<b>4 communes différentes</b>	<b>6 réservations</b>	<b>18 jours</b>	<b>10 communes différentes</b>	<b>16 réservations</b>	<b>39 jours</b>

## ➤ Campagnes de broyage au sein des communes

La CC Forez-Est encourage les communes à réaliser des campagnes de broyage de végétaux à destination des habitants. Dans ce cas, les broyeurs sont également mis à disposition gratuitement. A l'issue de ces journées, les usagers venus déposer des végétaux sur un espace dédié par la commune, peuvent s'ils le souhaitent, repartir avec du broyat à réutiliser en paillage. En 2024, 2 communes ont réalisé une campagne de broyage des végétaux. Il s'agit de Pinay et Saint-Jodard.

## ➤ Locations de broyeurs aux particuliers

La CC Forez-Est possède un partenariat avec Feurs Motoculture (Civens). Une convention permet aux habitants du territoire de louer un broyeur thermique gratuitement une fois par an sur une ½ journée.

**120 locations** ont été enregistrées en 2024. Les habitants ont le choix entre deux modèles.



## Comparatif des performances de la CC Forez-Est

	OMR	Verre	Emballages/ papiers	Déchèteries*	Biodéchets	Tous flux
<b>Quantités collectées CC Forez-Est en kg/hab.**</b>	157	35	58	260	41	585
Référentiel ADEME Région AURA (données 2023)	201	39	48	214	3	501
<b>Ecart / Référentiel régional ADEME (données 2023)</b>	<b>-28%</b>	<b>-10%</b>	<b>21%</b>	<b>21%</b>	<b>-</b>	<b>17%</b>
Référentiel ADEME Région AURA 2023 Habitat MIXTE RURAL	186	36	46	223	-	501
<b>Ecart / Référentiel régional ADEME 2023 Selon la même typologie d'habitat</b>	<b>-16%</b>	<b>-3%</b>	<b>26%</b>	<b>16%</b>	<b>-</b>	<b>17%</b>

\* Déchèteries : tonnages hors gravats

\*\* Tous flux y compris éventuels autres flux

Les données de la CC Forez-Est, analysées comparativement selon la même typologie d'habitat (mixte rural), présentent des performances de collecte des OMR inférieures aux quantités moyennes au niveau régional. Pour la collecte sélective des emballages et papiers, les résultats de la CC Forez-Est se situent au-dessus de la moyenne régionale pour une même typologie d'habitat. Pour le verre, les performances de collecte sont légèrement inférieures. Concernant les déchèteries, le ratio est supérieur à la performance constatée au niveau régional à typologie d'habitat identique.

# Indicateurs financiers

# Marché de collecte et traitement des déchets

Les principaux marchés de gestion des déchets sont arrivés à terme en fin d'année 2024.

N° LOT	DEFINITION ET CARACTERISTIQUE DES LOTS	DUREE	ECHÉANCE
1	<p><b>Collecte en porte à porte, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles, de la collecte sélective hors verre – Collecte, transfert et traitement des déchets alimentaires</b></p> <p><b>Tranche ferme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte en porte à porte, évacuation et transfert des OMr et de la collecte sélective hors verre ;</li> <li>Collectes ponctuelles (manifestations, etc.) sur le territoire.</li> </ul> <p><b>Tranche optionnelle n° 1 :</b> Collecte, transfert et traitement des déchets alimentaires sur le territoire</p> <p><b>PSE n° 1 : Lavage des bacs sur les points de regroupement</b></p>	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023  Reconduction : 31/12/2024
2	<p><b>Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert du verre sur le territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte du verre en points d'apport volontaire sur le territoire et évacuation ;</li> <li>Prestations ponctuelles de déplacement et vidage de colonnes.</li> </ul> <p><b>PSE n° 2 : Lavage des colonnes aériennes d'apport volontaire</b></p>	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023  Reconduction : 31/12/2024
3	<p><b>Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective hors verre sur le territoire</b></p> <p><b>Tranche ferme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert de la collecte sélective hors verre ;</li> <li>Prestations ponctuelles de déplacement et vidage de colonnes.</li> </ul> <p><b>Tranche optionnelle n° 2 :</b> Collecte en apport volontaire, évacuation et transfert des OMr sur le territoire</p> <p><b>PSE n° 3 : Lavage des colonnes aériennes d'apport volontaire</b></p>	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023  Reconduction : 31/12/2024
4	<b>Traitement des ordures ménagères résiduelles</b>	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023  Reconduction : 31/12/2024
6	<b>Gestion du bas de quai des déchèteries : mise à disposition de bennes pour les 5 déchèteries du territoire, compactage de certains flux, évacuation des bennes et traitement de certains flux collectés, mise à disposition de bennes pour distribution de compost</b>	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023  Reconduction : 31/12/2024
7	<p><b>Collecte des cartons des commerçants de 6 communes de la CC Forez-Est</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Démarchage en porte à porte des commerçants des 6 communes concernées ;</li> <li>Collecte, évacuation et valorisation des cartons.</li> </ul>	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023  Reconduction : 31/12/2024
8	<b>Gestion des DMS non repris par EcoDDS et des batteries des 5 déchèteries du territoire : mise à disposition de contenants, enlèvement et traitement des déchets</b>	5 ans reconductible 1 fois 1 an	Période ferme : 31/12/2023  Reconduction : 31/12/2024

Le tri des déchets sur le territoire de la CC Forez-Est s'effectue, depuis le dernier trimestre 2023, dans le cadre du contrat de concession de service public passé par le groupement d'autorités concédantes du SYDEMER qui regroupe les collectivités territoriales suivantes (Saint Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération, CC du Pilat Rhodanien, le SICTOM du Velay Pilat et la CC des Monts du Lyonnais).

Les déchets issus de la collecte sélective des emballages et papiers sont ainsi triés à Firminy au centre de tri TRIVALLOIRE dont l'exploitation est actuellement confiée à la société SUEZ RV Centre Est.

A la fin du contrat, le centre de tri revient au groupement des EPCI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

# Les dépenses et leur financement

## Les dépenses

Les dépenses de la CC Forez-Est sont composées des coûts suivants :

- Charges de structure ;
- Charges de personnel ;
- Charges techniques dont :
  - Coût des prestations de collecte et traitement des déchets ;
  - Contribution versée à la Métropole de Saint Etienne pour l'accès à certaines de ses déchèteries.

### ➤ Prestations rémunérées aux entreprises

#### ▪ Prix des prestations

Les coûts des différentes prestations sont établis pour chaque lot suivant les bordereaux de prix des marchés de gestion des déchets ménagers et assimilés passés par la CC Forez-Est avec les différents prestataires. Ces prix sont révisés annuellement selon les marchés.

#### ▪ TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) applicable aux installations de stockage de déchets non dangereux autorisées en application du titre 1<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement est fixée pour l'année 2024 à 59€/tonne.

Pour les déchets réceptionnés dans une installation de traitement thermique de déchets dangereux, la TGAP est fixée à 14,23€/tonne pour l'année 2024.

	Taux en €/T Année 2019	Taux en €/T Année 2020	Taux en €/T Année 2021	Taux en €/T Année 2022	Taux en €/T Année 2023	Taux en €/T Année 2024	Evolution 2019 / 2024
Enfouissement	17€	18€	30€	40€	52€	59€	+247%
Traitement thermique des DD	12,94€	13,15€	13,27€	13,30€	13,51€	14,23€	+10%

### ➤ Contribution versée à Saint-Etienne Métropole

Afin de tenir compte du principe de proximité, la CC Forez-Est a signé avec Saint Etienne Métropole, une convention visant à autoriser l'accès des habitants :

- de Veauche à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon,
- d'Avezieux à la déchèterie de Saint-Héand,
- d'Avezieux, Bellegarde en Forez, Cuzieu, Rivas et Veauche à la déchèterie de Saint Galmier.

Cette convention est signée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

### ➤ Contributions pour le nouveau centre de tri

La CC Forez-Est est adhérente au SYDEMER (Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du stéphanois et du montbrisonnais). La CC Forez-Est s'est associée à cinq autres EPCI, Loire-forez Agglomération, Saint-Étienne Métropole, la CC des Monts du Lyonnais, la CC du Pilat Rhodanien et le SICTOM Velay Pilat (auquel s'est substitué le SYMPPTOM dans le cadre d'un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC). Saint-Étienne Métropole a été désignée coordonnateur de ce groupement d'autorités concédantes. Ce groupement a signé un contrat de concession de service public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un nouveau centre de tri adapté à l'extension des consignes de tri des emballages.

En application du contrat de concession, d'une durée de 12 ans, il est convenu que le concessionnaire TriValloire, émanation du groupe SUEZ, perçoit deux redevances :

- la première fixe, dite « *Finvest* », répercutant le montant de l'investissement à financer,

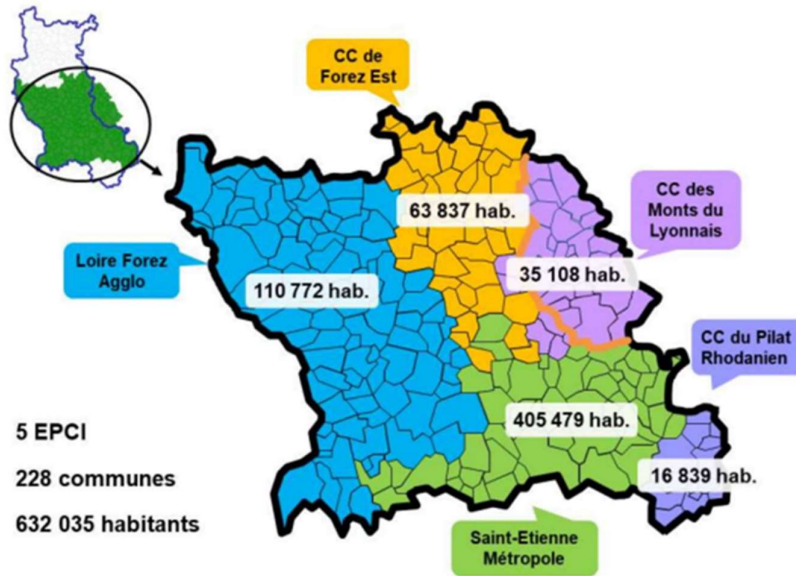
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250926-20250042409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

- la seconde proportionnelle « Rem » représentative du tri des quantités réelles apportées par chaque EPCI



Le GAC se charge également de mutualiser quelques prestations connexes :

- transport des refus de tri vers l'installation de traitement
- traitement des refus de tri

Chaque année, la CC Forez-Est verse une contribution pour son adhésion au SYDMER afin de couvrir les frais administratifs, d'études...

## Les recettes

Les recettes de la CC Forez-Est se composent :

- Des facturations aux usagers du service (REOM)
- Des soutiens versés par les sociétés agréées (éco-organismes)
- Des ventes de matériaux
- Des conventions d'accès aux déchèteries signées avec des collectivités voisines.

### ➤ Facturation aux usagers du service

Le financement du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CC Forez-Est est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- Facturation REOM 2024 :
  - Particuliers : 6 398 348€ HT
  - Professionnels : 1 142 552€ HT
  - Refacturation REOM 2023 en 2024 : 245 178€ HT

La CC Forez-Est a mis en place une régie de recettes pour :

- La vente de cartes d'accès aux déchèteries aux professionnels du territoire
- La facturation des bacs, ordures ménagères ou tri sélectif, cassés du fait des usagers du service
- La vente de composteurs individuels
- La vente de badges d'accès aux conteneurs d'apport collectif destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles.

## ➤ Soutiens versés par les éco-organismes

La CC Forez-Est a contractualisé avec différents éco-organismes afin de bénéficier d'aides à la mise en place des collectes séparatives de déchets.

- CITEO : pour la mise en place de la collecte des emballages ménagers recyclables et la collecte des imprimés papiers et des papiers à usage graphique;
- ECOSYSTEM : pour la mise en place de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et des lampes ;
- ECOMAISON : pour la mise en place de la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement, Articles de Bricolage et de Jardin, Jouets ;
- ECOLOGIC : pour la mise en place de la collecte des Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques et des Articles de Sport et de Loisirs ;
- REFASHION : pour la mise en place de la collecte des textiles ;
- COREPILE : pour la mise en place de la collecte des piles et accumulateurs portables ;
- ECODDS : pour la collecte des Déchets Diffus Spécifiques ménagers sur les déchèteries ;
- CYCLEVIA LUBREC : pour la collecte des huiles minérales sur les déchèteries ;

## ➤ Rachat des matériaux

### ▪ Emballages

Dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance (Barème E) signé en 2018 avec CITEO et prolongé par avenant pour l'année 2024, la CC Forez-Est devait faire un choix pour la reprise des matériaux en sortie de centre de tri et a opté pour l'organisation suivante :

Matériaux	Reprise matière	Repreneurs
Acier	Option « Filières »	ARCELOR MITTAL
Aluminium flux rigide		REGEAL AFFIMET
Aluminium flux souple		PreZero Pyral GmbH
Plastique		VALORPLAST ET CITEO DEVELOPPEMENT
Verre		VERALLIA
Carton (5.02)		REVIPAC
Carton déchèteries (1.05)		
Briques alimentaires (ELA 5.03)		

### ▪ Papiers

Les repreneurs pour les papiers sont les suivants :

Matériaux	Repreneurs
Journaux, Revues, Magazines (1.11)	NORSKE SKOG GOLBEY
Gros de magasin (1.02)	SUEZ RV Centre Est
Papiers bureautiques (2.06)	WEPA GREENFIELD

### ▪ Matière issue des déchèteries

Matériaux	Repreneurs
Carton (1.05)	REVIPAC
Ferraille	SERMACO

## ▪ Bacs usagés

La CC Forez-Est a signé une convention avec la société BM Plastique pour la reprise et le recyclage en centre de valorisation agréé des bacs et couvercles en fin de vie. Un peu plus de **22 tonnes** ont été valorisées en 2024.

### ➤ Convention avec la CC des Monts du Lyonnais

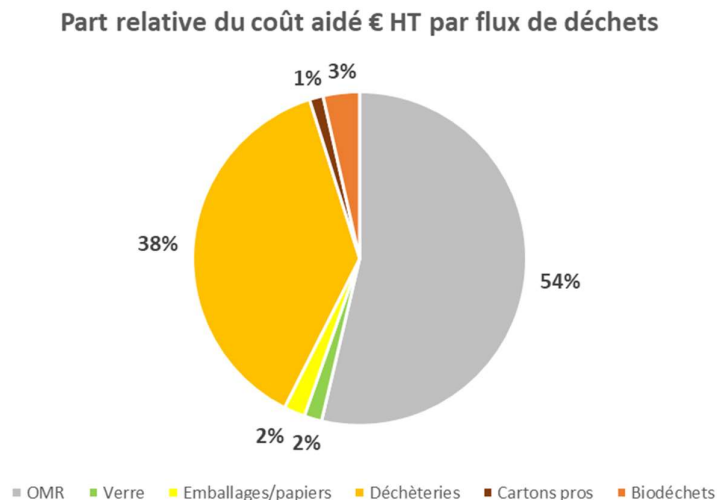
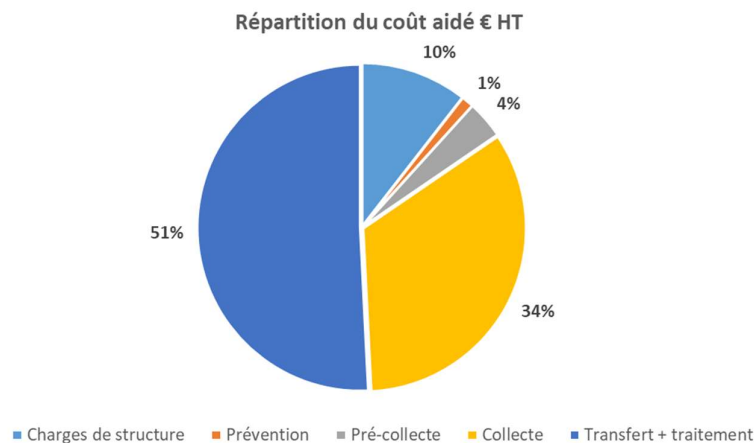
Afin de tenir compte du principe de proximité et dans un souci de non-déséquilibre de l'économie des marchés de gestion de sa déchèterie située à Chazelles-sur-Lyon, la CC Forez-Est a signé avec la CCMDL, une convention visant à autoriser l'accès des habitants de 14 communes de ses communes membres à cette déchèterie. Cette convention s'applique **pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2024**.

### ➤ Convention avec Loire Forez Agglomération

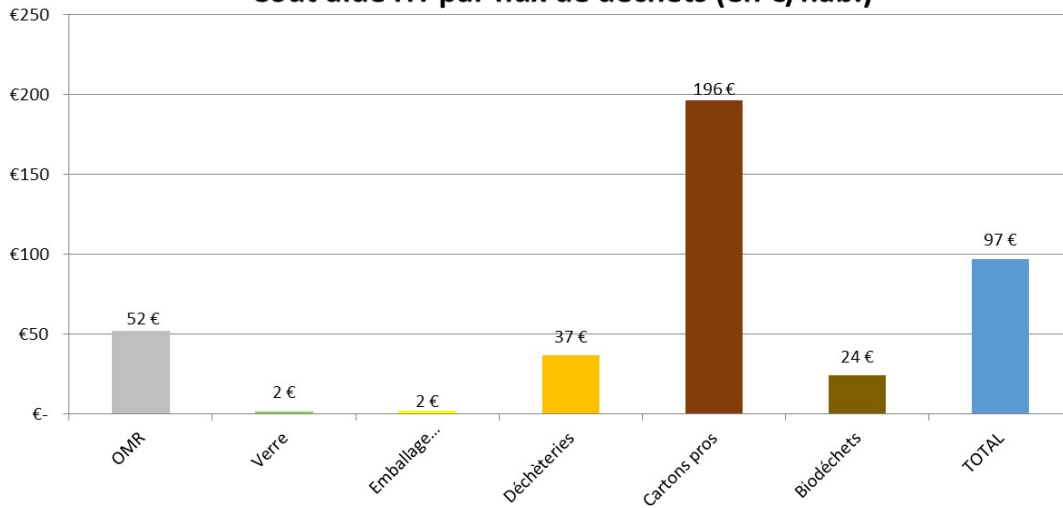
Pour des raisons de proximité et une logique de bassin de vie, une convention a été signée avec Loire Forez Agglomération afin d'autoriser l'accès de quatre de ses communes membres, à la déchèterie de Montrond les Bains. Cette convention s'applique **pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025**.

## Bilan financier 2024

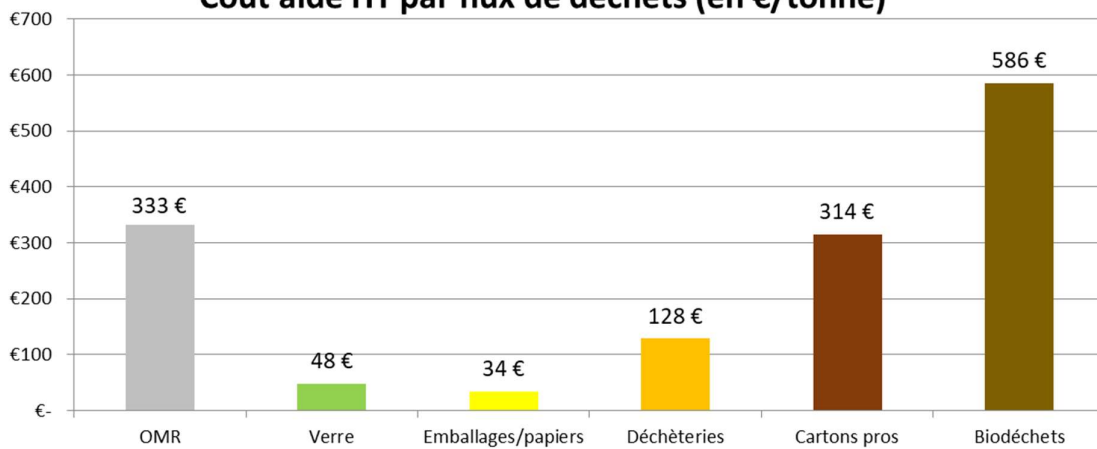
Le budget global de gestion des déchets de la CC Forez-Est est évalué à **8 600 000€ HT**.



### Coût aidé HT par flux de déchets (en €/hab.)



### Coût aidé HT par flux de déchets (en €/tonne)



# Actions menées en 2024

# Bilan des actions menées en 2024

## ➤ Organisation générale du service

- Dépôt d'un dossier DSIL pour le projet 2024 de déploiement des conteneurs enterrés
- Appel d'offres pour le renouvellement des principaux marchés de gestion des déchets
- Prospective financière 2025-2032 suite aux résultats de l'appel d'offres
- Prospection filière alternative à l'enfouissement pour le traitement des OMR

## ➤ Collecte

- 33 avis d'urbanisme et 5 avis rectificatifs
- 2 campagnes de lavage des points d'apport collectif. En juin/juillet pour les ordures ménagères (128 bornes) et octobre/novembre pour tout le parc de contenants (642 bornes)
- L'Apport collectif en quelques lignes :
  - o 47 points d'apport collectif avec 47 bornes OMr, 47 bornes CS et 17 bornes Verre
  - o 5 réunions publique de présentation du changement de mode de collecte
  - o 12 permanences de distribution de badges
- La campagne de distribution de bacs jaunes pour Balbigny, Epercieux Saint Paul, Mizérieux et Nervieux :
  - o 4 réunions publiques
  - o 11 permanences de distribution
  - o 2024 bacs distribués

## ➤ Déchèteries

- Remplacement d'une partie des garde-corps et bavettes à la déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul
- Mise en place d'horaires adaptés en cas de vigilance canicule orange ou rouge

## ➤ Prévention – Sensibilisation

- 12 sites de compostage collectif installés
- 3 écoles (7 classes) labellisées E3D (160 élèves)
- 8 écoles sensibilisées soit 16 classes (377 élèves)
- Partenariat renouvelé avec Feurs Motoculture (location de broyeurs aux usagers de CC Forez Est)
- 120 demies journées de locations de broyeur enregistrées pour les particuliers
- Convention de partenariat avec le lycée du Puits de L'Aune dans le cadre de leur projet pédagogique
- Mise à disposition gratuite (modification de la convention) des broyeurs de la CC Forez Est à l'attention des communes (57 jours d'utilisation)

## ➤ Facturation

- Mise à jour de la base de données STYX en lien avec les mairies et le fichier foncier
- 6 contrôles terrains pour facturation des professionnels
- 1 rendez-vous avec une entreprise suite à l'envoi de la facturation
- 1 réunion avec les bailleurs sociaux, syndicat de copropriété et société de nettoyage
- 19 réunions avec l'équipe de facturation
- 174 cartes d'accès déchèterie vendues
- 705 badges
- 273 composteurs

## ➤ Contractualisation

- Elaboration de la matrice des coûts 2023 (méthode Compta-coût)
- Renseignement de la base de données régionale ORDEC 2023
- Poursuite de la mise à jour de la base de données régie de recettes (logiciel STYX)
- Test de la procédure des versements régie de recettes via le logiciel STYX

- Signature des contrats de reprise des flux papiers : journaux, revues, magazines (1.11), gros de magasin (1.02) et papiers bureautiques (2.06)
- Renouvellement de la convention relative aux modalités d'accès à la déchèterie de Chazelles sur Lyon en provenance des communes de la CC des Monts du Lyonnais (prise d'effet au 01/01/2025)
- Signature d'une 2<sup>ème</sup> convention avec Feurs Motoculture pour la mise à disposition gratuite de broyeurs à végétaux aux habitants du territoire
- Consultation pour le renouvellement des marchés de gestion des plateformes de déchets verts : mise en andain et livraison du broyat
- Signature avec le SYTRAIIVAL d'une convention de prestations de services pour le traitement des ordures ménagères résiduelles de la CC Forez-Est (pour 2025)

# Perspectives 2025

# Actions prévisionnelles 2025

## ➤ Organisation générale

- Démarrage des nouveaux marchés de gestion des déchets (collectes, traitement et déchèteries)
- Etude sur des filières alternatives à l'enfouissement pour le traitement des OMR via le SYDEMER
- Etude sur le transfert de la compétence traitement au SYDEMER par les EPCI membres
- Relance de l'accord-cadre des équipements de précollecte (conteneurs, composteurs et abris-bacs)

## ➤ Précollecte/Collecte

- Déploiement de sondes pour mesurer le taux de remplissage des conteneurs
- Campagne de lutte contre les dépôts sauvages
- Poursuite du déploiement de la collecte en apport collectif
- Etude sur le secteur C1 de Veauce
- Optimisation de la gestion des stocks, mise en place des OS

## ➤ Prévention/réduction des déchets

- Animations scolaires (avec ou sans labellisation E3D)
- Développement du compostage collectif (nouveaux sites, données « Logiprox », formations référents)
- Accompagnement des professionnels et associations dans la réduction et le tri des déchets
- Suivi du réseau des élus référents
- Renouvellement des outils d'animation pour les scolaires et le grand public
- Renouvellement du partenariat avec Feurs Motoculture pour la location de broyeurs aux habitants
- Développement du broyage collectif au sein des communes
- Suivi du PLPDMA

## ➤ Déchèteries

- Optimisation de la gestion en cas de canicule
- Déploiement de la vidéosurveillance 24h/24 en déchèterie pour améliorer la sécurité
- Poursuite des travaux sur le quai de la déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul

## ➤ Contractualisation

- Suivi administratif et financier des nouveaux marchés de collecte et traitement des DMA
- Mise à jour et suivi des contrats et conventionnement avec les éco-organismes (Ecomaison (ABJ)...) )
- Mise à jour et renouvellement de la convention de reprise des bacs cassés (BM Plastique)
- Renouvellement des marchés de gestion des plateformes de déchets verts : mise en andain, broyage, livraison broyat, co-compostage (Chambre d'Agriculture) pour un démarrage en 2026
- Renouvellement de la convention relative aux modalités d'accès à la déchèterie de Montrond les Bains en provenance des communes de la Loire Forez Agglomération
- Renouvellement de la convention avec Feurs Motoculture pour la mise à disposition gratuite de broyeurs à végétaux aux habitants du territoire
- Elaboration de la matrice des coûts 2024 (méthode Comptacoût)
- Renseignement de la base de données régionale ORDEC 2024

## ➤ Facturation

- Etude sur la facturation à la REOM des professionnels
- Etude sur la facturation des associations assimilées à des professionnels
- Contrôles de terrain des bacs présentés à la collecte par les professionnels
- Poursuite du retrait des bacs non mis à disposition par la CC Forez-Est
- Intégration d'une pièce jointe à l'ASAP

## Annexe (tonnages déchèteries)

	Déchèterie Feurs			Déchèterie Panissières			Déchèterie Chazelles-sur-Lyon			Déchèterie Epercieux-Saint-Paul			Déchèterie Montrond-les-Bains			TOTAL 5 déchèteries		
	2023	2024	Evolution %	2023	2024	Evolution %	2023	2024	Evolution %	2023	2024	Evolution %	2023	2024	Evolution %	2023	2024	Evolution %
Carton	238,80	260,42	9%	65,78	64,40	-2%	148,24	175,98	19%	180,52	157,83	-13%	80,14	89,28	11%	713,48	747,91	5%
Ferraille	98,18	99,44	1%	70,64	85,84	22%	121,70	117,66	-3%	159,98	163,08	2%	71,76	91,26	27%	522,26	557,28	7%
Déchets verts déchèteries	1 081,59	1 295,13	20%										859,02	1 120,12	30%			
Déchets verts plateformes				708,00	844,77	19%	1 014,00	1 291,00	27%	563,00	850,00	51%				4 425,55	5 636,74	27%
Déchets verts CTM													199,94	235,72	18%			
Gravats	763,76	735,66	-4%	382,52	376,98	-1%	1 007,58	1 062,30	5%	1 097,62	1 030,92	-6%	628,09	634,06	1%	3 879,57	3 839,92	-1%
Tout venant	1 449,40	1 441,84	-1%	476,32	450,48	-5%	742,00	762,68	3%	1 132,78	1 184,48	5%	617,40	740,54	20%	4 417,90	4 580,02	4%
Pneus	38,24	27,82	-27%	14,86	19,38	30%	16,64	18,02	8%	18,80	16,26	-13%	10,71	9,82	-8%	99,25	91,30	-8%
Bois	505,24	489,68	-3%	221,72	270,94	22%	469,60	466,12	-1%	562,66	590,18	5%	308,78	338,72	10%	2 068,00	2 155,64	4%
Batteries							4,54	2,89	-36%				2,69	2,44	-9%	7,22	5,33	-26%
Huiles minérales	7,37	7,90	7%	3,86	4,74	23%	8,12	6,41	-21%	7,45	6,73	-10%	4,87	3,30	-32%	31,67	29,08	-8%
Huiles alimentaires	1,84	1,48	-20%	0,86	0,86	0%	1,24	1,14	-8%	1,44	1,43	-1%	1,25	1,65	32%	6,62	6,55	-1%
Piles	1,35	0,84	-38%	0,55	1,23	122%	2,09	1,90	-9%	2,22	1,37	-38%	1,05	0,72	-31%	7,27	6,05	-17%
Toner d'impression	0,05	0,09	74%	0,06	0,09	50%	0,24	0,20	-18%	0,41	0,20	-51%	0,09	0,05	-42%	0,85	0,63	-26%
Capsules Nespresso							0,98	0,25	-74%							0,98	0,25	-74%
Plâtre	121,94	82,88	-32%	53,98	51,28	-5%				93,66	84,18	-10%				269,58	218,34	-19%
Amiante	36,96	49,98	35%													36,96	49,98	35%
DDM	4,73	5,13	8%	7,24	9,07	25%	10,97	11,32	3%	8,13	9,56	17%	5,42	6,14	13%	36,50	41,21	13%
ECO DDS	16,22	14,03	-14%	7,84	10,50	34%	13,13	16,73	27%	15,87	17,06	7%	13,57	11,28	-17%	66,63	69,60	4%
Lampes et néons	0,74	1,33	79%	0,44	0,51	16%	0,64	0,85	33%	0,68	0,81	21%	0,33	0,20	-37%	2,82	3,71	31%
DEEE	132,72	134,63	1%	74,17	80,28	8%	116,03	121,52	5%	141,98	141,29	0%	91,70	91,41	0%	556,60	569,13	2%
DEA / ABJ et jouets	484,62	594,14	23%	321,59	395,34	23%	234,78	362,10	54%	405,41	453,93	12%	330,14	346,60	5%	1 776,54	2 152,11	21%
ABJTH	0,00	0,00	0%	1,61	1,08	-33%	1,23	3,34	171%	2,90	3,82	32%	2,13	3,13	47%	7,87	11,36	44%
ASL	0,24	0,70	188%	1,81	1,82	1%	1,63	4,70	189%	2,34	5,24	124%	3,47	5,35	54%	9,48	17,81	88%
Caisson réemploi							36,71	31,08	-15%	25,83	30,48	18%	19,18	15,71	-18%	81,72	77,27	-5%
<b>TOTAL</b>	<b>4 984,01</b>	<b>5 243,11</b>	<b>5%</b>	<b>2 413,84</b>	<b>2 669,57</b>	<b>11%</b>	<b>3 952,08</b>	<b>4 458,19</b>	<b>13%</b>	<b>4 423,67</b>	<b>4 748,84</b>	<b>7%</b>	<b>3 251,72</b>	<b>3 747,51</b>	<b>15%</b>	<b>19 025,32</b>	<b>20 867,22</b>	<b>10%</b>
Part CCMDL à déduire							2 073,72											2 073,72
Part LFA à déduire													466,08					466,08
Part CC Forez-Est vers SEM à ajouter																		3 738,35
Andrézieux-Bouthéon																		2 786,32
Saint-Galmier																		855,48
Saint-Héand																		96,55
<b>TOTAL CC FOREZ-EST CORRIGE</b>																		<b>22 065,77</b>